



Plan Climat Air Energie Territorial Communauté de Communes Vexin Centre

Document 1 – Stratégie et programme
d'actions



Introduction : Contexte du PCAET, Méthodologie et Glossaire	Page 3
Partie 1 – Eléments clés du diagnostic territorial	Page 14
Partie 2 – Stratégie territoriale climat-air-énergie	Page 21
Contexte et méthodologie	Page 22
Vision stratégique climat-air-énergie pour le territoire du Vexin Centre	Page 27
Trajectoire climat-air-énergie pour le territoire du Vexin Centre	Page 31
Déclinaison de la vision stratégique par thématique	Page 38
Partie 3 - Programme d'actions 2024-2029	Page 46
Programme d'actions – Vision d'ensemble	Page 47
Fiches actions détaillées	Page 55
Axe 1 – Habitat et urbanisme	Page 58
Axe 2 – Mobilités	Page 67
Axe 3 – Agriculture et espaces naturels	Page 76
Axe 4 – Gestion de l'eau et des risques climatiques	Page 87
Axe 5 – Economie locale	Page 96
Axe 6 – Exemplarité de la collectivité	Page 105
Axe 7 – Faire vivre le Plan Climat	Page 112
Axe 8 – Energies renouvelables	Page 118

Introduction

- Contexte global
- Contexte national et régional
- Rappels réglementaires sur le PCAET
- Méthodologie d'élaboration
- Glossaire et définitions





Contexte global : l'urgence d'agir

Le **dérèglement du système climatique terrestre** auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI^e siècle ont et auront des **répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental**. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

Depuis environ un siècle et demi, **la concentration de gaz à effet de serre** dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient des **hausse de températures** sans précédent. Ces hausses de températures pourraient avoir des conséquences dramatiques sur nos sociétés (ex : acidification de l'océan, hausse du niveau des mers et des océans, modification du régime des précipitations, déplacements massifs de populations animales et humaines, émergences de maladies, multiplication des catastrophes naturelles...).

Le résumé du **cinquième rapport du GIEC** confirme l'urgence d'agir en qualifiant « d'extrêmement probable » (probabilité supérieure à 95%) le fait que l'augmentation des températures moyennes depuis le milieu du XX^e siècle soit due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'Homme. Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20% du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique (environ 1%).

La priorité pour nos sociétés est de **mieux comprendre les risques** liés au dérèglement climatique d'origine humaine, de **cerner plus précisément les conséquences** possibles, de **mettre en place des politiques appropriées**, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

L'action climat s'articule autour de **2 piliers essentiels et complémentaires** :



**Atténuer =
Éviter l'ingérable**



**S'adapter =
Gérer l'inévitable**



Les 13 points clés de ce rapport :

L'ÉTAT ACTUEL DU CLIMAT

- Il n'y a plus aucun doute : **l'homme réchauffe l'atmosphère, les océans et les terres.** Ces changements sont généralisés et rapides.
- 100% du réchauffement climatique est dû aux activités humaines.** C'est aujourd'hui un fait établi, sans équivoque
- L'ampleur des changements climatiques actuels n'a pas été observée depuis **des siècles, voire des milliers d'années.**

FUTURS CLIMATIQUES POSSIBLES

- Le réchauffement des températures se poursuivra au moins jusqu'en 2050, mais **nous pouvons encore éviter un réchauffement de 2°C, voire de 1,5°C,** par rapport à l'ère préindustrielle si nous réduisons fortement les émissions de gaz à effet de serre **très rapidement.**
- Avec le réchauffement climatique, on assistera **à une augmentation de la fréquence et de l'intensité** des chaleurs extrêmes, des pluies diluviennes, de la sécheresse dans certaines régions, des tempêtes tropicales, ainsi qu'à une diminution de la glace de mer arctique, de la couverture neigeuse et du pergélisol.
- À l'échelle mondiale, les moussons connaîtront des **extrêmes plus importants, entre humidité et sécheresse.**
- Si les émissions de CO2 continuent d'augmenter, les océans et les terres seront **de moins en moins capables d'en absorber.**
- Certains impacts seront **irréversibles pendant des milliers d'années,** comme la fonte des calottes glaciaires et l'élévation du niveau des mers.

IMPACTS ET ADAPTATION RÉGIONALE

- Les phénomènes climatiques naturels tels qu'El Niño et La Niña continueront d'avoir un certain impact sur certaines régions à petite échelle, mais dans l'ensemble, ils auront peu d'impact sur la tendance à long terme du réchauffement de la planète.
- Comparé à un réchauffement à +1.5°C, les impacts seront plus importants avec un réchauffement de 2°C. En d'autres termes : **chaque fraction de degré que nous pouvons éviter compte.**
- Même si l'effondrement des calottes glaciaires et des circulations océaniques est peu probable d'ici 2100, **nous ne devons pas ignorer cette possibilité.**

LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE FUTUR

- Pour mettre fin au réchauffement de la planète, il faut au moins atteindre la **neutralité pour le CO2 et réduire fortement les émissions des autres gaz à effet de serre**
- Une réduction **rapide et brutale** des gaz à effet de serre peut rapidement conduire **à un climat plus stable et à une meilleure qualité de l'air.**

f o in @BONPOTE / WWW.BONPOTE.COM



Contexte national : la loi de transition énergétique et l'objectif de neutralité carbone

Depuis la COP21 en 2015, l'Accord de Paris a fixé de nouvelles exigences. L'ensemble des États a validé l'objectif de limiter le réchauffement climatique global à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** :

1. Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
2. Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
3. 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La **loi énergie climat du 8 novembre 2019** inscrit l'objectif pour la France d'atteindre la **neutralité carbone à l'horizon 2050** et met à jour ces objectifs pour 2030 :

1. Réduction de 30% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
2. 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

L'objectif de neutralité carbone à 2050 implique :

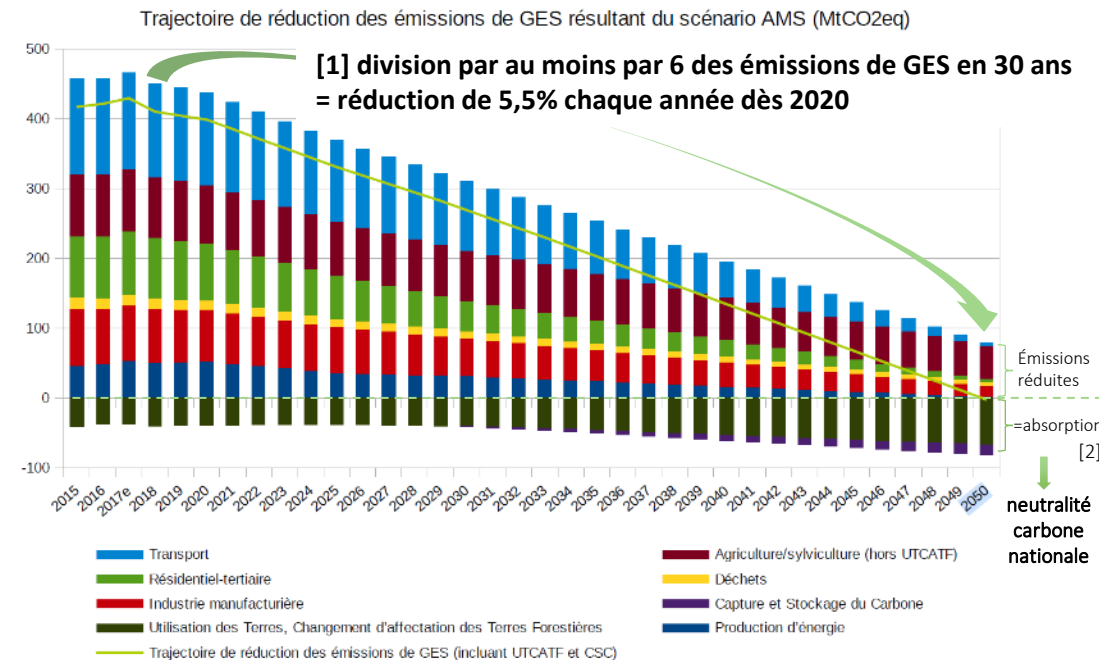
- D'une part **des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre** (et donc de consommations d'énergie fossiles) **dans tous les secteurs** (voir objectifs chiffrés ci-dessous) – voir [1] sur le graphique ci-contre ;
- D'autre part le **développement de la séquestration carbone des sols** et espaces naturels du territoire – voir [2] sur le graphique ci-contre ;

Ainsi les réductions d'émissions de gaz à effet de serre visées à 2050 à l'échelle nationale sont telles qu'elles équivalent à ce que peuvent absorber les sols et forêts du territoire français.

Pour y parvenir, le mix énergétique sera profondément décarboné à l'horizon 2040 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en réduisant drastiquement les consommations.

La **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs par rapport à 2015 à 2030 sont :

- **Transport** : -28% des émissions de gaz à effet de serre (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment** : -49% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture** : -18% des émissions de gaz à effet de serre (-46% d'ici 2050)
- **Industrie** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie** : -34% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Déchets** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-66% d'ici 2050).



Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre déclinée par secteur définie par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour atteindre la **neutralité carbone** à l'échelle de la France en 2050



Contexte régional : stratégie énergie-climat d'Île-de-France

Plusieurs trajectoires ont été développées en combinant deux scénarios de baisse des consommations (base et ambitieux) et trois scénarios de production d'ENRR (mobilisateur, performant et offensif).

En retenant le scénario ambitieux de réduction des consommations et le scénario offensif de développement des ENRR, la Région fait le choix d'un scénario de rupture, en se fixant deux horizons 2030 et 2050 et trois principes : **sobriété, production d'énergies renouvelables et réduction de notre dépendance.**

Les objectifs régionaux sont :

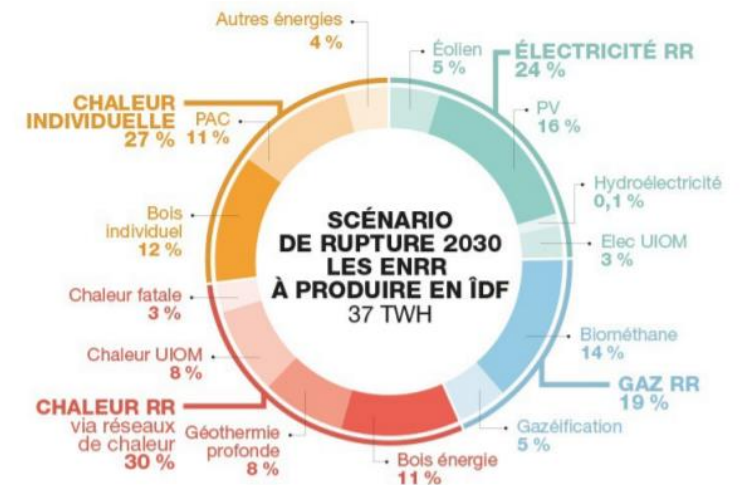
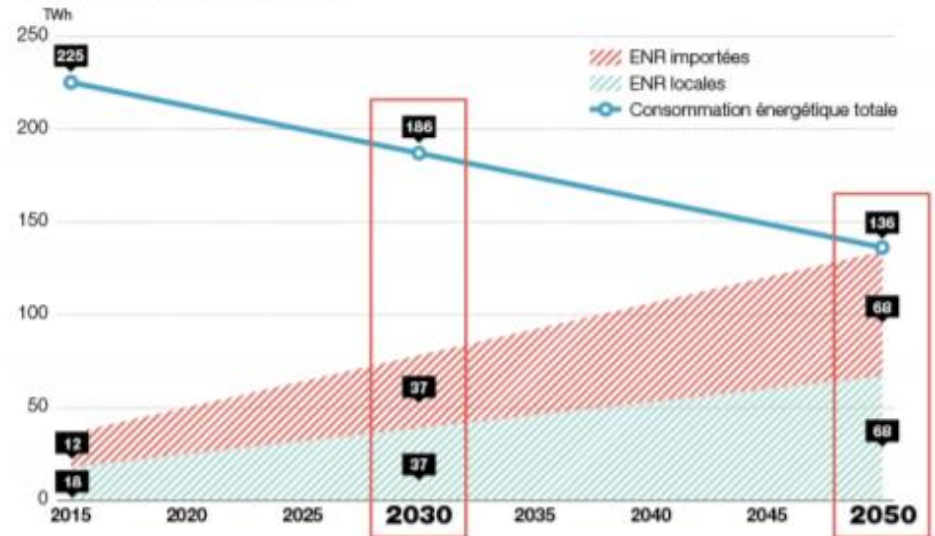
- **En 2030, réduire de moitié la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire de l'Île-de-France par rapport à 2015 grâce à un double effort :**

1. La réduction de près de 20 % de la consommation énergétique régionale
2. La multiplication par 3 de la part globale des ENR dans la consommation énergétique régionale, en portant leur contribution à 40 % de cette consommation
3. La multiplication par 2 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien portée à 20 % de cette consommation.

- **En 2050 : Tendre vers une région 100 % ENR et zéro carbone grâce à :**

1. La réduction de 40 % de la consommation énergétique régionale
2. La multiplication par 4 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien.

L'ÎLE-DE-FRANCE EN 2030 ET 2050
SCÉNARIO ÉNERGÉTIQUE DE RUPTURE INTÉGRANT LES BESOINS EN ÉLECTRICITÉ, GAZ, CHALEUR ET CARBURANT





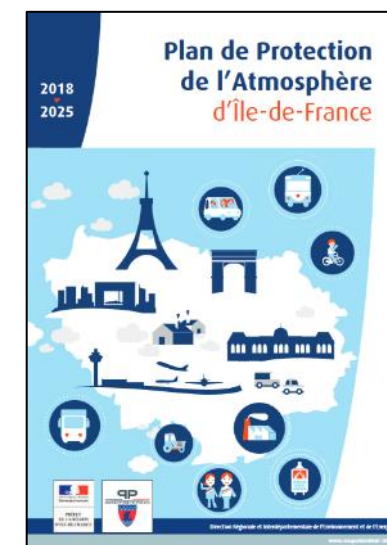
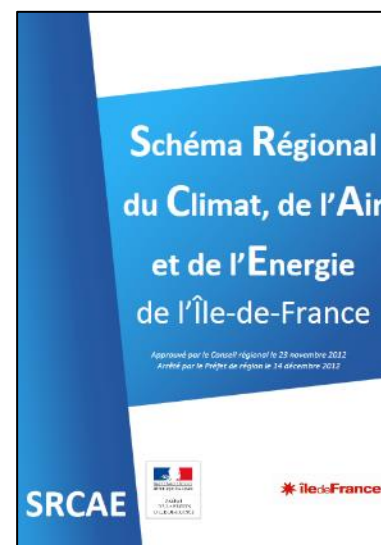
La Région Ile de France a élaboré son SRCAE en application de la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle II), approuvé en novembre 2012 par délibération du Conseil régional puis en décembre 2012 par un arrêté du Préfet de région. Il fixe la stratégie régionale dans le prolongement des engagements nationaux français et définit trois grandes priorités pour 2020 :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec pour objectif de réhabiliter 6 millions de mètres carrés de surfaces tertiaires et 125 000 logements par an, soit un doublement et un triplement du rythme actuel,
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalents logements raccordés,
- La réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des autres émissions de polluants atmosphériques.

Le SRCAE comporte en outre des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables – en particulier la multiplication par 35 de la puissance solaire photovoltaïque installée, la multiplication par 7 de la production de biogaz et l'équipement de 10% des logements existants en solaire thermique – et des mobilités alternatives.

Le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) a été approuvé par décret en décembre 2013. Il donne un cadre à l'organisation de l'espace francilien qui doit être pris en compte dans l'élaboration des PCAET, ses orientations réglementaires en particulier ont une valeur normative.

Le nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France a été approuvé par arrêté inter-préfectoral en janvier 2018 en application de la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) de 1996. Ce troisième PPA vise à accélérer la mise en œuvre des actions des deux précédents et aller plus loin dans la reconquête de la qualité de l'air. Il fixe 25 défis à relever entre 2018 et 2024 notamment dans les secteurs agricole, routier et résidentiel-tertiaire. La prise en compte des enjeux qualité de l'air dans les PCAET est définie comme une priorité.





Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région élabore le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**), qui vise à remplacer le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (**SRCAE**).

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial". Ce PCAET traduit alors les orientations régionales sur le territoire de l'EPCI autour de 5 axes forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au dérèglement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

Rappel du contenu du décret : "Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

1° **Les objectifs stratégiques et opérationnels** de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° **Le programme d'actions** à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique [...] ;

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid mentionnée à l'article L. 2224-38 dudit code, ce programme d'actions comprend le schéma directeur prévu au II du même article L. 2224-38.

Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durables prévu à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme ;

3° Lorsque tout ou partie du territoire qui fait l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par un plan de protection de l'atmosphère, défini à l'article L. 222-4 du présent code, ou lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée est compétent en matière de lutte contre la pollution de l'air, le programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ;

4° **Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.**"



Articulation avec les autres documents

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU : Plan de Déplacements Urbains

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

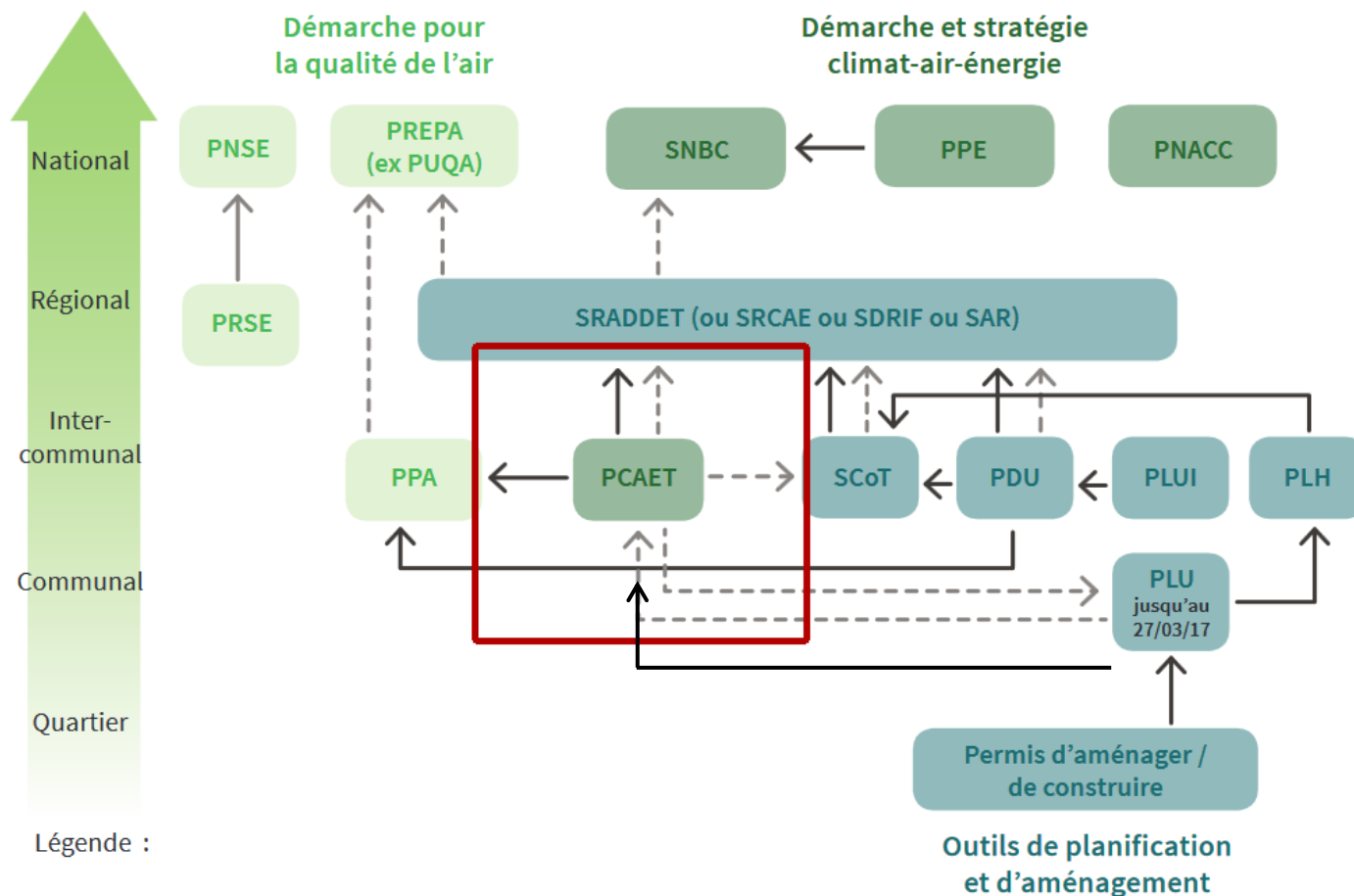
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PNSE : Plan National Santé Environnement

PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

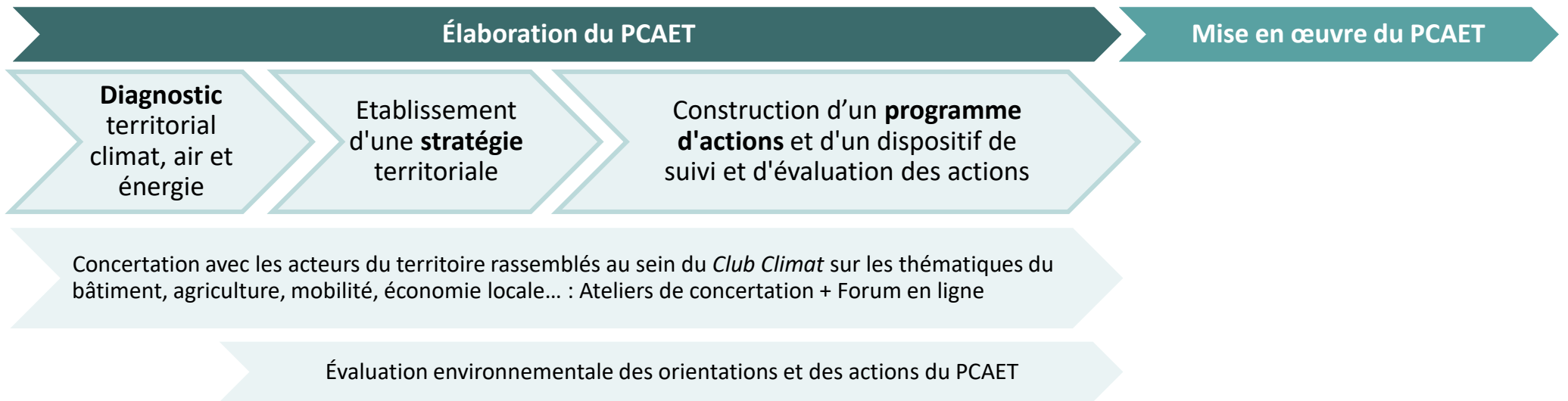


Légende :

→ « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »

- - - → « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »

→ Constitue un volet



La planification territoriale de la stratégie de développement durable du territoire s'établit en 3 phases : diagnostic, stratégie, programme d'actions. Tout au long de cette planification a eu lieu une concertation afin de co-construire le PCAET avec tous les acteurs du territoire.

L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions du Plan Climat n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie « éviter, réduire, compenser » le cas échéant.

Les 3 phases sont construites à partir de la phase précédente :

- Les enjeux identifiés dans le diagnostic permettent de définir une stratégie territoriale qui s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse des données climat-air-énergie) et des analyses qualitatives fournies par les retours locaux des acteurs concernés.
- Le programme d'actions est construit en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs chiffrés définis pour le territoire



Le Plan Climat Air Energie du territoire de la CC Vexin Centre s'est construit autour de différents temps forts, qui permettront d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et coconstruit par les acteurs du territoire :

- Séminaire de lancement élus – 24 mars 2022
- Réunion de COTECH #1 Diagnostic territorial – 18 mai 2022
- Réunion de mobilisation des entreprises et des associations – 19 mai 2022
- Réunion de COPIL #1 Diagnostic territorial – 8 juin 2022

- Atelier de co-construction de la stratégie territoriale – 27 septembre 2022
- Réunion de COTECH #2 Stratégie territoriale – 10 octobre 2022
- Réunion de COPIL #2 Stratégie territoriale – 10 octobre 2022
- Atelier de partage du diagnostic territorial – 13 octobre 2022

- Atelier de co-construction de la stratégie territoriale – 27 septembre 2022
- Réunion de COTECH #2 Stratégie territoriale – 10 octobre 2022
- Réunion de COPIL #2 Stratégie territoriale – 10 octobre 2022
- Atelier de partage du diagnostic territorial – 13 octobre 2022

- Réunion publique de restitution – 27 juin 2023
- Conseil Communautaire de validation du projet de PCAET



Unités : définitions

tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e ou téqCO₂) : les émissions de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ équivalent. Il existe plusieurs gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les gaz fluorés... Tous ont des caractéristiques chimiques propres, et participent donc différemment au réchauffement climatique. Pour pouvoir les comparer, on ramène ce pouvoir de réchauffement à celui du gaz à effet de serre le plus courant, le CO₂. Ainsi, une tonne de méthane réchauffe autant la planète que 28 tonnes de dioxyde de carbone, et on dit qu'une tonne de méthane vaut 28 tonnes équivalent CO₂.

tonnes de carbone : une tonne de CO₂ équivaut à 12/44 tonne de carbone (poids massique). Nous utilisons cette unité pour exprimer le stock de carbone dans les sols (voir partie séquestration de CO₂) afin de distinguer ce stock de la séquestration carbone annuelle (exprimée en tonnes de CO₂ éq. / an).

tonnes : les émissions de polluants atmosphériques sont exprimées en tonnes. Il n'y a pas d'unité commune contrairement aux gaz à effets de serre. Ainsi, on ne pas additionner des tonnes d'un polluant avec des tonnes d'un autres polluants et l'analyse se fait donc polluant par polluant.

GWh et MWh : les données de consommation d'énergie finale et de production d'énergie sont données en gigawatt-heure (GWh) ou mégawatt-heure (MWh). 1 GWh = 1000 MWh = 1 million de kWh = 1 milliard de Wh. 1 mégawatt-heure mesure l'énergie équivalant à une *puissance* d'un mégawatt (MW) agissant pendant une heure. 1 kWh = l'équivalent de l'énergie fournie par 10 cyclistes pédalant pendant 1h, ou 50 m² de panneaux photovoltaïque pendant 1h, ou l'énergie fournie par 8000 L d'eau à travers un barrage de 50 m de haut, ou l'énergie fournie par la combustion de 1,5 L de gaz ou de 33 cL de pétrole

tonnes équivalent pétrole (tep) : c'est une autre unité que rencontrée pour mesurer les énergies consommées. On retrouve la même logique que la tonne équivalent CO₂ : différentes matières (gaz, essence, mazout, bois, charbon, etc.) sont utilisées comme producteurs énergétiques, avec toutes des pouvoirs calorifiques (quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible) différents : une tonne de charbon ne produit pas la même quantité d'énergie qu'une tonne de pétrole. Ainsi, une tonne équivalent pétrole (tep) équivaut à environ 1,5 tonne de charbon de haute qualité, à 1 100 normo-mètres cubes de gaz naturel, ou encore à 2,2 tonnes de bois bien sec. Dans le diagnostic toutes les consommations d'énergie sont exprimées en MWh ou GWh ; 1 tep = 11,6 MWh.

Partie 1 - Éléments clés du diagnostic territorial

- Présentation du territoire du Vexin Centre
- Chiffres clés
- Synthèse des enjeux par thématique





34 communes et près de 25 000 habitants

Située dans le département du Val d’Oise, au Nord-Ouest de la région Ile-de-France, la Communauté de Communes Vexin Centre compte 34 communes et s’étend sur 242 km². C’est un territoire peu dense (103 hab./km² contre 107 hab./km² en moyenne nationale), essentiellement rural, berceau d’une activité agricole forte.

Au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin français, le territoire possède un patrimoine écologique, architectural et culturel majeur.

Sa localisation aux portes de Paris en fait un territoire attractif, qui regroupe aujourd’hui près de 25 000 habitants, et qui connaît une croissance démographique régulière depuis les années 60. Les communes les plus peuplées sont Marines, Chars, Boissy-l’Aillerie et Us.

Chiffres clés CC Vexin Centre (INSEE, 2018)	
Population	24 859 habitants
Densité de population	103 hab./km ²
Superficie	242 km ²
Nombre de communes	34
Nombre de logements	9 823
Nombre d’emplois	5 107





Chiffres clés - Territoire du Vexin Centre



Consommation d'énergie :

CC Vexin Centre: 24,2 MWh/habitant

- Région : 24,8 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Indépendance énergétique du territoire :

Production d'énergie < 1% de l'énergie consommée

Dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz) :

69% des énergies consommées sont des énergies fossiles
(France : 79%)

Dépense énergétique : 64M€ = 2575€ / habitant



L'évolution du climat à horizon 2050 (pour le scénario RCP8.5 défini par le GIEC) :

- **En été** : entre +2°C et 2,5°C ; moins de pluie, plus de sécheresses
- **En hiver** : entre +1,5°C et +2°C ; plus de pluie et plus intenses

Toutes ces notions sont définies dans les parties du diagnostic correspondantes. Une analyse par volet technique et une analyse par secteur sont proposées.



Emissions de gaz à effet de serre :

CC Vexin Centre: 5,6 tCO2e/habitant

- Région : 3,4 tCO2e/habitant
- France : 7,0 tCO2e/habitant

- Transports routiers : 50% (Région 30%)
- Industrie : 9% (Région 13%)
- Bâtiment (résidentiel + tertiaire) : 23% (Région 46%)
- Agriculture : 18% (Région 2%)



Séquestration de carbone :

Les forêts du territoire absorbent 15% des émissions de gaz à effet de serre

Spécificités du territoire

- Un territoire essentiellement couvert d'espaces agricoles et de grandes cultures
- De forts enjeux sur le secteur de la mobilité avec la présence d'un axe routier très fréquenté (D14)
- Des enjeux de préservation des espaces naturels au cœur du PNR du Vexin français



Contexte

Le secteur de la mobilité repose essentiellement sur la voiture : 56% des ménages possèdent au moins 2 voitures et plus de ¾ des trajets domicile-travail sont faits en voiture. Les principaux flux domicile-travail sur le territoire partent de Marines à destination de Cergy, d'Osny ou de Pontoise. Le territoire est traversé par deux routes départementales importantes, la D14 et la D915. Ces éléments font de ce secteur qui repose quasi exclusivement sur les produits pétroliers le premier consommateur d'énergie et émetteur de GES.

Chiffres clés énergie - climat



43% de la consommation d'énergie



50% des émissions de gaz à effet de serre

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une part modale des transports en commun relativement élevée (14%) ▪ Réseau transilien (ligne J) reliant à Osny, Pontoise et Paris les communes de Chars, Santeuil-Le Perchay, Us, Montgeroult-Courcelles et Boissy-l'Aillierie ▪ Une piste cyclable entre Marines et Chars 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une part modale importante de la voiture (77%) ▪ Des modes actifs très peu plébiscités (3% de part modale marche, 0,4% vélo) ▪ Sur la trajectoire des flux Gisors – Cergy-Pontoise et Magny-en-Vexin – Cergy-Pontoise ▪ Des aménagements cyclables peu développés (10,6 km de voiries cyclables)

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction des distances parcourues ▪ Réduction de l'autosolisme en développant et en améliorant l'offre et les réseaux de transports en commun et en mutualisant les déplacements ▪ Développement des mobilités actives ▪ Déploiement de véhicules bas-carbone
---------------	---



Contexte

Le parc résidentiel sur le territoire du Vexin Centre est en majorité composé de logements anciens (45% avant 1970 et 25% avant 1919), qui sont par conséquent énergivores. Sur le territoire, ¼ sont économes (étiquette A ou B) et 11% des ménages sont en situation de précarité énergétique (logements d'étiquettes F ou G). De plus, une part significatives des logements de la CCVC repose sur les énergies fossiles pour le chauffage (30% au gaz, 16% au fioul).

Chiffres clés énergie - climat



33% de la consommation d'énergie



20% des émissions de gaz à effet de serre

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 26% des logements ont une étiquette DPE A ou B ▪ Près de 80% de propriétaires, pouvant potentiellement porter la rénovation énergétique de leur résidence ▪ Service Val d'Oise rénov' : information, conseil et accompagnement à la rénovation des logements ▪ Une filière chauffage bois en développement ▪ Une filière chauffage urbain en émergence ▪ Un remplacement progressif des chaudières au fioul 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le territoire compte une part importante de logements anciens voire très anciens ▪ Près de la moitié des chauffages sont au gaz ou au fioul ▪ Le nombre de chauffages au gaz encore en augmentation ▪ Environ 7% de logements vacants ▪ Une très large majorité de maisons individuelles ▪ Des zones urbaines exposées au risque de ruissellement et d'inondation

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration des performances thermiques du patrimoine bâti ▪ Substitution des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments par des énergies renouvelables et bas-carbone ▪ Favoriser la perméabilisation des sols
---------------	---



Contexte

Le territoire du Vexin Centre est en majorité couvert de cultures, principalement des grandes cultures céréalières, de betterave et de cultures industrielles. Les filières biologiques et agroécologiques sont peu présentes. Les forêts représentent 18% de la superficie du territoire, et séquestrent annuellement près de 15% des émissions brutes de GES.

Chiffres clés énergie - climat



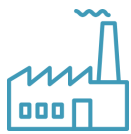
2% de la consommation d'énergie



18% des émissions de gaz à effet de serre

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une couverture forestière sur 18% du territoire qui constitue une surface favorable à la biodiversité, à la séquestration carbone et une ressource en bois valorisable ▪ Un rythme d'artificialisation faible ▪ Un taux de couverture théorique global des besoins alimentaires de plus de 160% ▪ De nouvelles filières plus résilientes en émergence : pois chiches, lentilles, quinoa ▪ Une diversification qui progresse (Arvernes, Théméricourt), destinée à la vente directe ▪ Un PAT qui se met en place avec la CA Cergy-Pontoise et le PNR 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une activité agricole assez peu diversifiée ▪ Une production de fruits et légumes très faible ▪ Peu de circuits courts et un faible engouement des agriculteurs ▪ Une production essentiellement destinée à l'export ▪ Une agriculture biologique marginale (0,85% de la SAU) ▪ Des pratiques agricoles peu favorables à la biodiversité ▪ Des surfaces agricoles situées sur des plateaux qui exposent les aires urbaines au ruissellement ▪ Une population agricole en fort déclin ▪ Une filière bois-énergie peu développée

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et lutte contre l'artificialisation des sols ▪ Déployer les pratiques agroécologiques et lutter contre les ruissellements ▪ Accompagner la création et la transmission des exploitations agricoles ▪ Développement d'une filière bois locale et durable ▪ Renaturation et protection des cours d'eau
---------------	---



Contexte

Le territoire de Vexin Centre concentre des activités et des filières économiques variées. Le tissu économique est principalement composé de petites entreprises dans le secteur du BTP, de l'agro-alimentaire, des métiers de bouche, etc. Les commerces sont assez peu présentes en dehors des communes de Marines, de Chars et de Cormeilles. L'industrie y est peu développée, mais multi-sectorielle : sous-traitance aéronautique et automobile, agro-alimentaire, ... Les principaux sites industriels sont situés sur les communes de Marines (usine de pièces automobiles Flex'n'Gate), Nucourt (usine de fabrication de tissus enduits Griffine Enduction), de Chars et d'Us (usine métallurgique Huck).

Chiffres clés énergie - climat



22% de la consommation d'énergie (14% industrie)



12% des émissions de gaz à effet de serre (9% industrie)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un tissu économique diversifié ▪ Des projets de reconversion de friches ▪ Label « Consommer Local à Marines » ▪ Une filière d'artisans du bâtiment présente sur le territoire, permettant d'accompagner la rénovation énergétique ▪ De nouvelles filières industrielles en émergence : hydrogène, agro-alimentaire, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réseau de commerces globalement peu développé ▪ Un réseau de tiers-lieux en retard ▪ Une forte dépendance au gaz de l'industrie

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pérennisation et redynamisation des activités industrielles ▪ Dynamisation des activités économiques de proximité ▪ Développement de filières industrielles durables pouvant s'inscrire au cœur du projet de transition écologique du territoire ▪ Décarbonation de l'énergie utilisée dans les secteurs tertiaire et industriel
---------------	---

Partie 2 - Stratégie territoriale climat-air-énergie

- Introduction : contexte et rappels réglementaires, méthodologie
- Vision stratégique climat-air-énergie
- Trajectoire climat-air-énergie
- Déclinaison de la vision stratégique par thématique



Contexte et méthodologie





Rappels réglementaires sur la stratégie territoriale air-énergie-climat

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

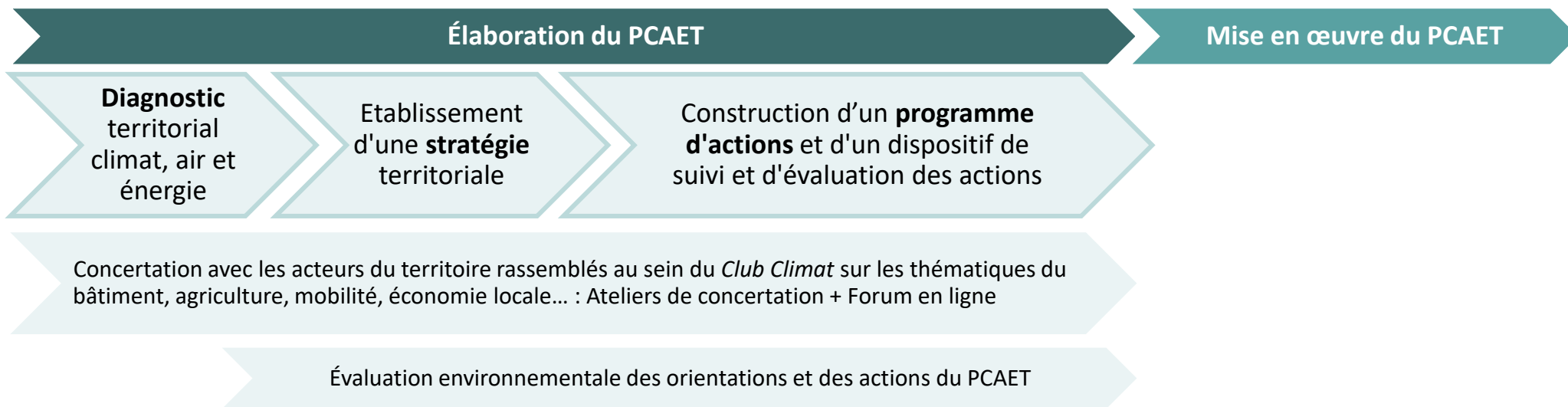
Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2021, 2026, 2030 et 2050.**

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional** prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

*Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bas-carbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.*

Si son territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »



Objectif et cadre de l'élaboration de la stratégie

L'établissement de la stratégie territoriale est la seconde étape de l'élaboration du PCAET. Elle s'appuie sur l'état des lieux et les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic. La stratégie territoriale vise à définir une vision long terme pour le territoire de Vexin Centre pour guider l'action climatique et la transition écologique. Elle consiste également en la définition d'une trajectoire climat-énergie à moyen et long terme sur laquelle souhaite s'inscrire le territoire.



Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale

La stratégie comprend la définition :

- d'**orientations stratégiques**,
- d'**objectifs**,
- d'une **trajectoire** pour atteindre ces objectifs.

Les **objectifs chiffrés** sont les objectifs à l'échelle du territoire, et par secteur (exemple : réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel). Ils sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire (présentés dans le diagnostic), dont l'effort est pondéré en fonction du scénario choisi pour la thématique (en fonction de l'ambition visée).

Ces objectifs chiffrés se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports en commun...), également pondérés par rapport à l'ambition choisie pour le territoire. Ils fournissent des repères pour le programme d'action du PCAET.

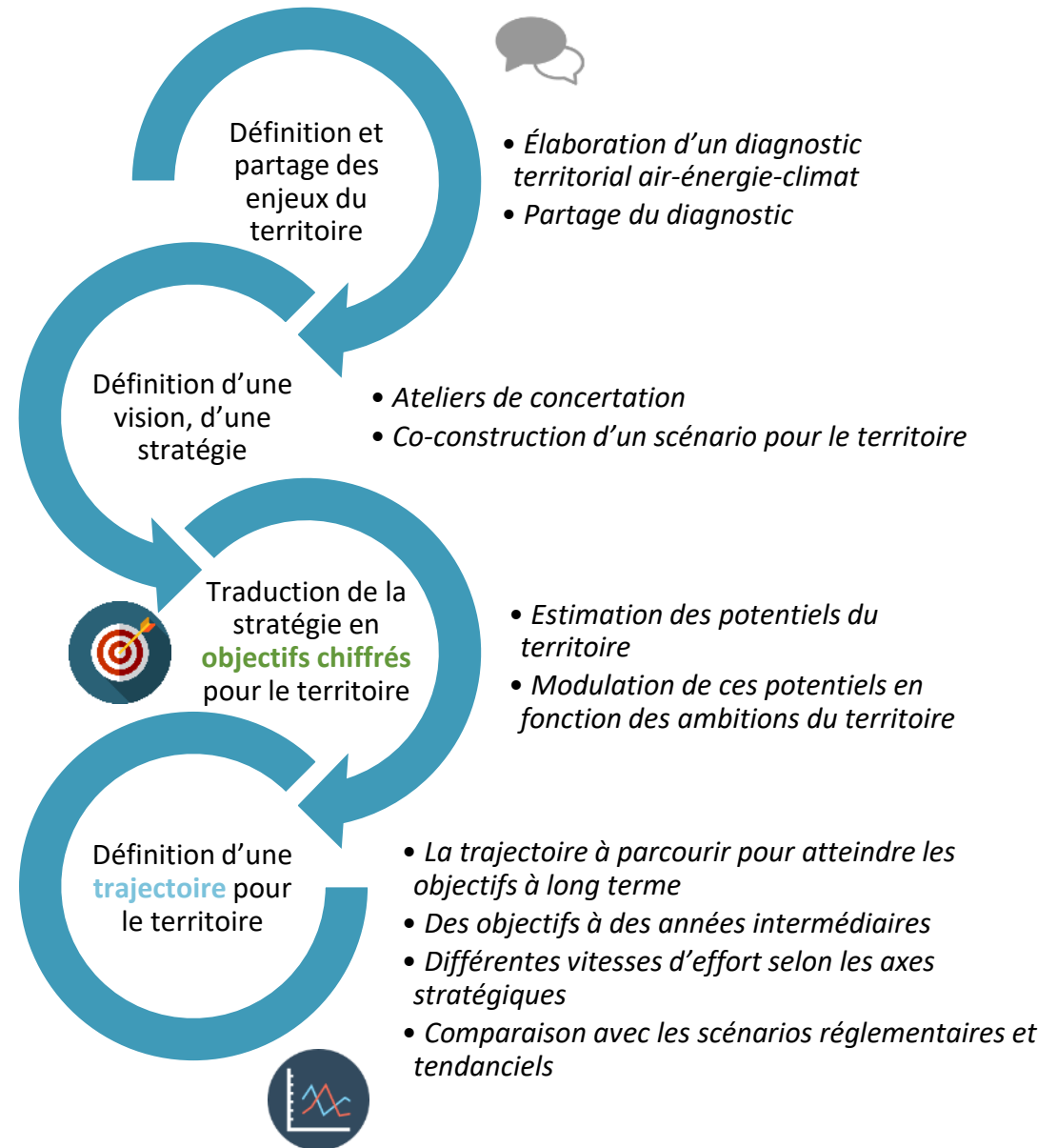


Objectifs chiffrés globaux (réduction des émissions de gaz à effet de serre par ex.)

+

Objectifs opérationnels

pour parvenir aux objectifs globaux (nombre de logements rénovés par ex.)





La stratégie est construite autour de 7 thématiques, définies au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial :

1. Habitat et urbanisme
2. Mobilités
3. Agriculture
4. Economie locale
5. Espaces naturels et biodiversité
6. Eau et prévention des risques climatiques
7. Energies renouvelables

Pour chacune de ces thématiques, 3 scénarios stratégiques d'ambitions différentes ont été proposés aux élus du territoire lors d'une réunion de travail : **scénario continuité, scénario transition et scénario pionnier** (voir les scénarios proposés pour chaque thématique en annexe 2).

En s'appuyant sur les enjeux propres à chaque thématique et les trajectoires énergie-climat prospectives (tendancielle, réglementaire, potentiel max – voir annexe 1), les élus ont pu se positionner sur le scénario à privilégier et le niveau d'ambition visé par le territoire. Une fois le scénario privilégié identifié, des modifications à la marge ont été effectuées (éléments des scénarios écartés ou ajoutés au scénario choisi).

L'objectif était de **permettre une vision prospective du territoire sur les enjeux du PCAET** et une discussion pour converger vers une stratégie, pour **construire collectivement une ambition à long terme pour le territoire.**

Ainsi, cette stratégie donne un cadre au territoire pour les années à venir. Elle fixe un cap, une ambition, pour ensuite définir un plan d'action pragmatique sur 6 ans.

La somme de chacun des scénarios choisis (relatif à chacune des thématiques ci-contre) a permis de **dessiner la trajectoire climat-énergie-air du territoire de Vexin Centre.**

Vision stratégique climat-air-énergie pour le territoire du Vexin Centre



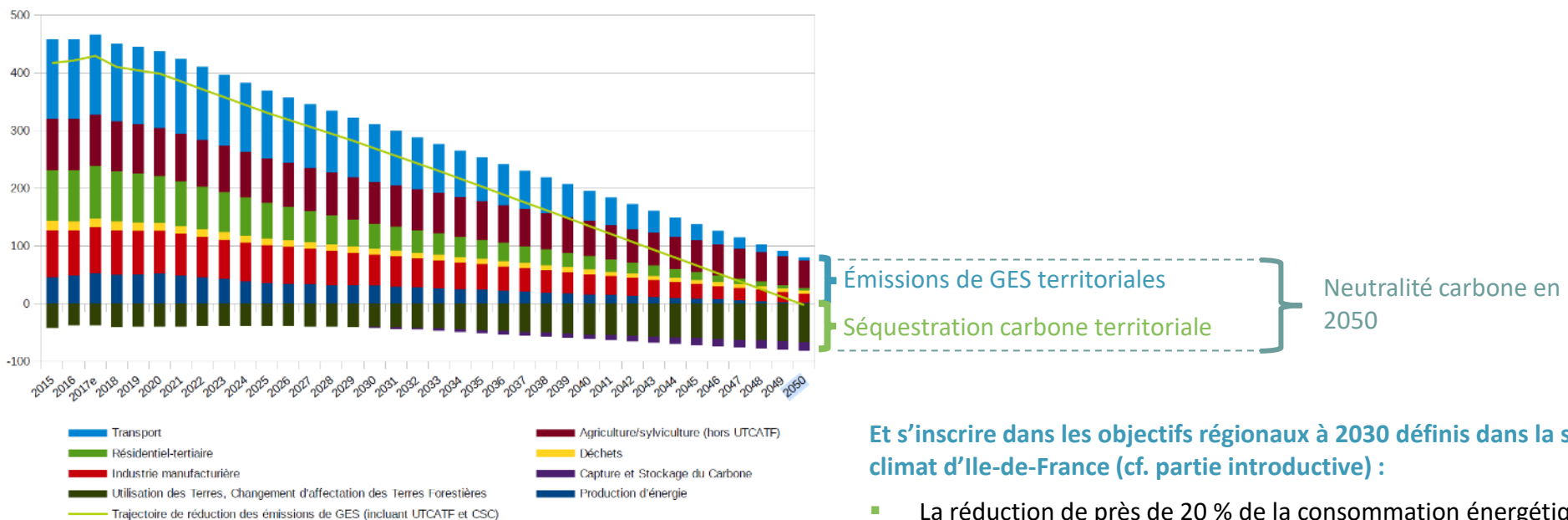


Objectifs nationaux :

- Émissions de gaz à effet de serre : **-40% d'ici 2030** par rapport à 1990
- Consommations d'énergie : **-20% d'ici 2030** par rapport à 2012
- Consommation d'énergies fossiles : **-40 % d'ici 2030** par rapport à 2012,
- **33% d'énergies renouvelables** dans la consommation finale d'énergie
- **Neutralité carbone à 2050.**

Stratégie Nationale Bas Carbone → **Objectifs sectoriels sur les émissions de gaz à effet de serre** par rapport à 2015 :

- **Transport** : -28% d'ici 2030 (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment** : -49% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture** : -18% d'ici 2030 (-46% d'ici 2050)
- **Industrie** : -35% d'ici 2030 (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie** : -33% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)



Et s'inscrire dans les objectifs régionaux à 2030 définis dans la stratégie climat d'Ile-de-France (cf. partie introductive) :

- La réduction de près de 20 % de la consommation énergétique régionale
- La multiplication par 3 de la part globale des ENR dans la consommation énergétique régionale, en portant leur contribution à 40 % de cette consommation
- La multiplication par 2 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien portée à 20 % de cette consommation.



Le territoire de Vexin Centre vise une **action en matière de transition écologique lui permettant de préserver la qualité de vie de son territoire.**

Cette ambition s'articule autour de 4 axes :



Une meilleure **maîtrise énergétique** sur son territoire à travers la sobriété énergétique et une action forte dans le secteur résidentiel



Un **patrimoine naturel et paysager préservé** par une gestion exemplaire des espaces naturels et un développement raisonné des énergies renouvelables



Des **projets locaux et à taille humaine** : petites exploitations agricoles, réseaux de chaleur locaux, économie circulaire, filière bois-énergie ...



Une **prévention des risques climatiques et sanitaires** auxquels sont exposés les habitants



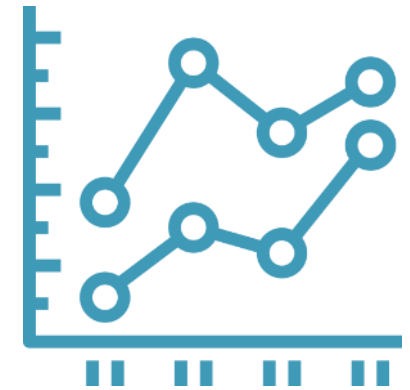
3 objectifs « chapeau » pour le territoire

- **Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique mondiale et contribuer à la neutralité carbone de la France :**
 - Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 19% d'ici 2030 par rapport à 2020 et de 53% d'ici 2050
 - Augmentation de la séquestration carbone pour que le territoire séquestre l'équivalent de 31% de ses émissions territoriales d'ici 2030.
- **Au niveau local, s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique et préserver une bonne qualité de l'air.**
- **Réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables :**
 - Baisse des consommations d'énergie de 32% d'ici 2030 et de 86% d'ici 2050
 - Développer de façon maîtrisée la production d'énergie renouvelable sur le territoire pour atteindre 23% de la consommation énergétique qui soit issue de ressources renouvelables locales en 2030

Les trajectoires à 2030 et 2050 pour les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle du territoire sont détaillés dans la partie suivante.



Trajectoire climat-air-énergie pour le territoire du Vexin Centre





Quelle marge de manœuvre pour le territoire de Vexin Centre ?

Comparaison avec les potentiels du territoire (potentiels = calculs prospectifs pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre atteignables – calculs effectués dans le diagnostic)

Afin d'évaluer les marges de manœuvre du territoire, et de situer la trajectoire énergie-climat définie pour la CC Vexin Centre, 3 trajectoires ont été modélisées pour le territoire :

1. La trajectoire tendancielle : Poursuite des tendances observées depuis 1990

2. La trajectoire réglementaire : Déclinaisons de la Stratégie Nationale Bas Carbone concernant les émissions de gaz à effet de serre et du SRCAE d'Ile-de-France concernant les consommations d'énergie.

3. Le « Potentiel Max » du territoire : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

Les détails des trajectoires sont fournis en annexe. Les détails de l'évaluation des potentiels max est décrit dans le diagnostic, par secteur.

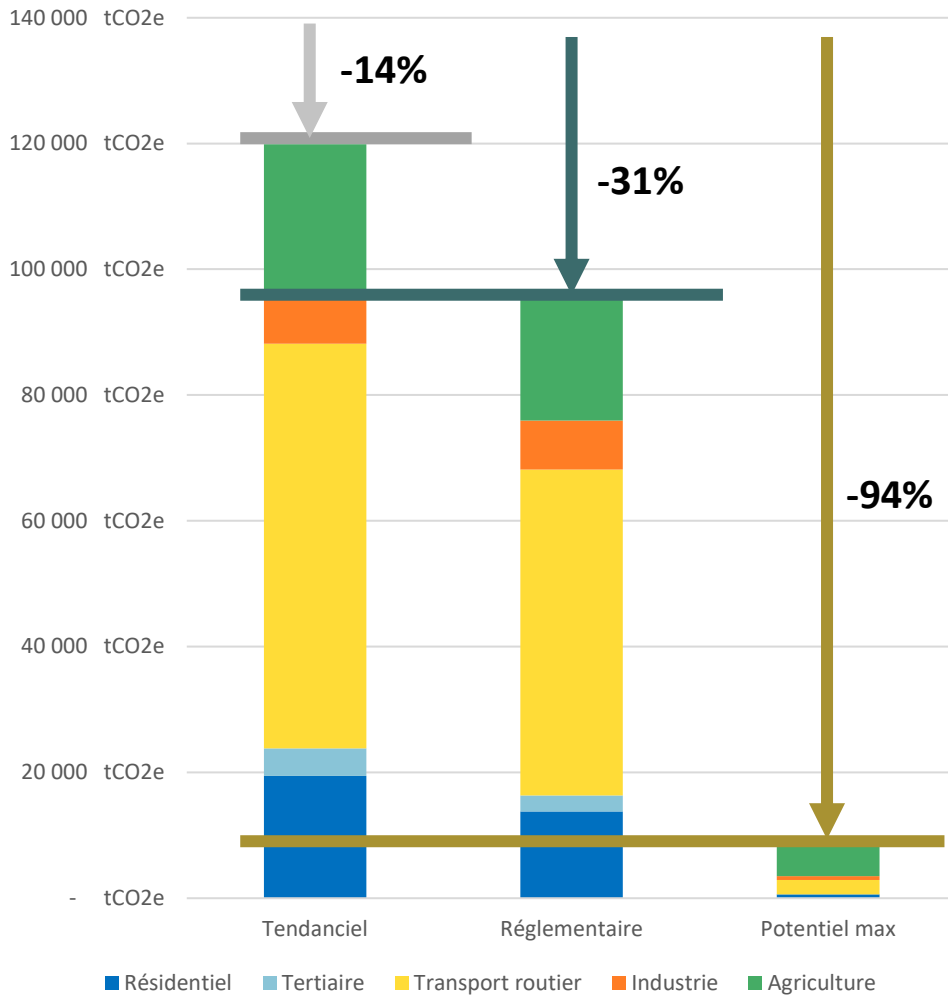
Cette comparaison montre que le territoire de la CCVC dispose des gisements d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre sur son territoire pour s'inscrire au minima dans une trajectoire réglementaire, voire de porter une stratégie plus ambitieuse.

Ainsi la trajectoire de la CCVC présentée ci-après, qui décline la stratégie définie, se situe entre la trajectoire tendancielle et le potentiel max du territoire, et pourra être comparée aux trajectoires réglementaires (SNBC et SRADDET).

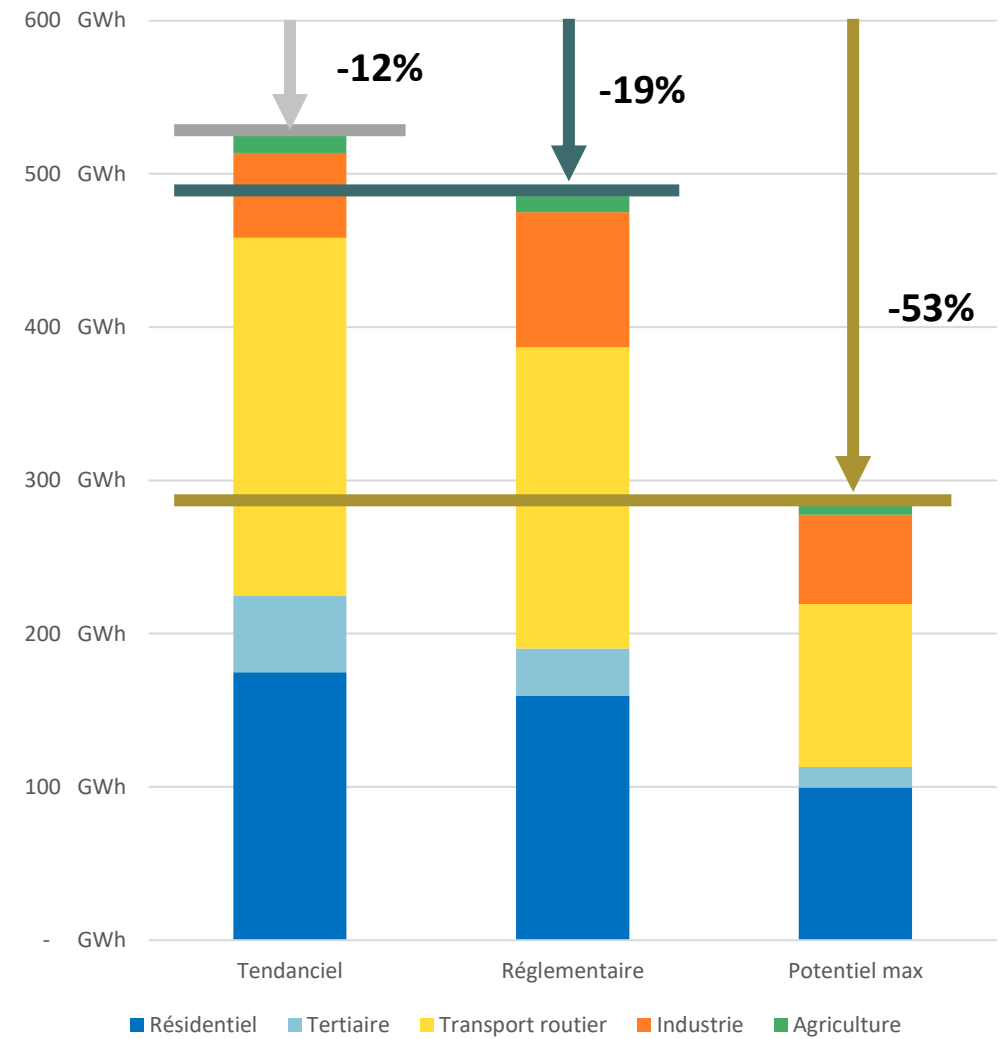


Quelle marge de manœuvre pour le territoire de Vexin Centre ?

Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios*



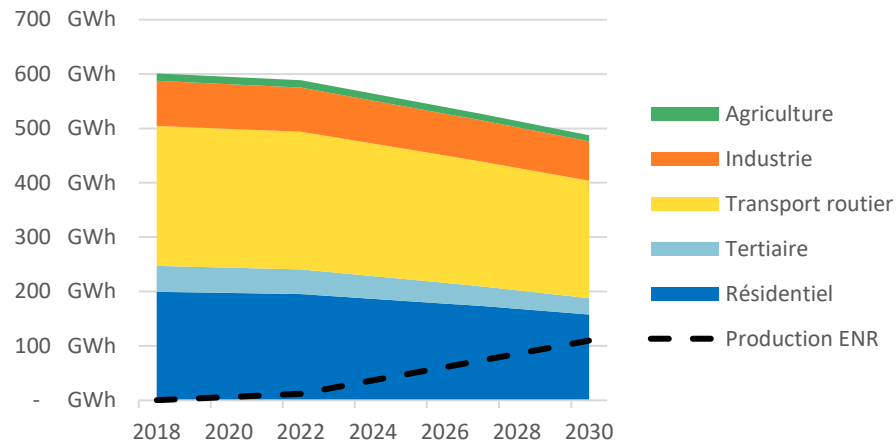
Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios*



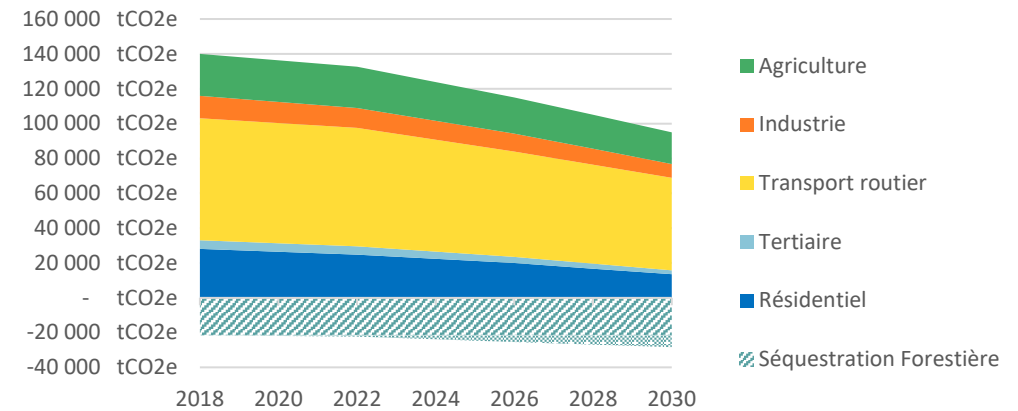


Trajectoires énergie-climat à 2030 pour le territoire de Vexin Centre

Consommations d'énergie (trajectoire visée)



Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire visée)



Secteur	% de variation annuelle	% 2018 – 2030	Objectif SRCAE
Résidentiel	-1,9%	-21%	-20%
Tertiaire	-3,6%	-36%	-35%
Transport routier	-1,5%	-16%	-24%
Industrie	-1,1%	-13%	-24%
Agriculture	-1,5%	-17%	-24%
Total	-1,7%	-19%	-19%

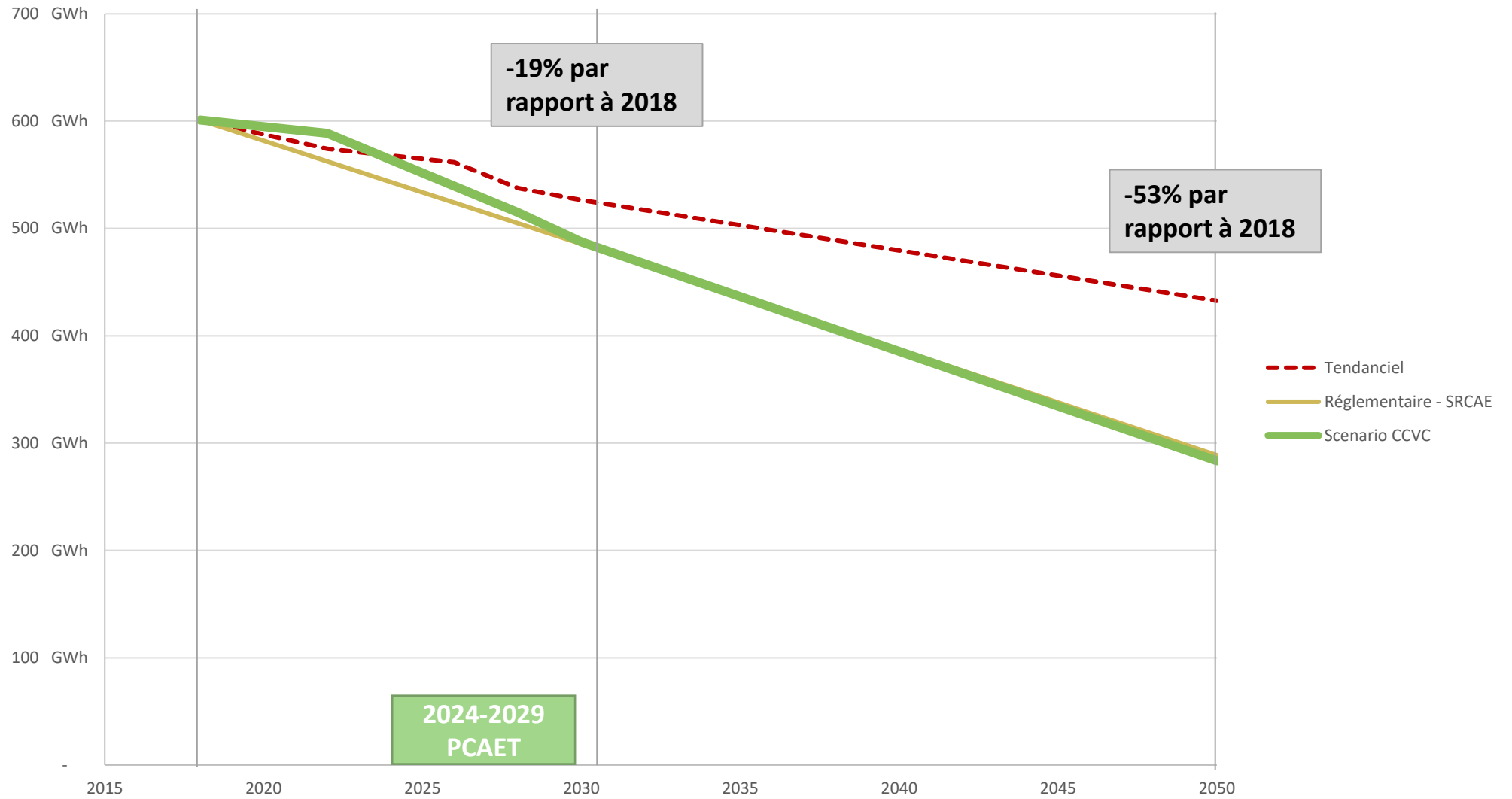
Secteur	% de variation annuelle	% 2018 – 2030	Objectif SNBC
Résidentiel	-5,9%	-52%	-51%
Tertiaire	-6,2%	-53%	-49%
Transport routier	-2,3%	-24%	-26%
Industrie	-4,0%	-39%	-26%
Agriculture	-2,3%	-24%	-15%
Total	-3,2%	-32%	-31%

- Ces tableaux comparent pour chaque secteur l'objectif visé par le territoire à la réglementation. Les objectifs réglementaires sont les objectifs sectoriels du SRCAE de la Région Ile-de-France pour les consommations d'énergie, et les objectifs sectoriels de la Stratégie Nationale Bas Carbone pour les émissions de gaz à effet de serre. Les secteurs en verts sont les secteurs pour lesquels l'ambition territoriale est conforme ou supérieure aux objectifs réglementaires.
- Les objectifs de réduction des émissions de GES des transports routiers et les consommations d'énergie de l'agriculture, de l'industrie et des transports routiers sont inférieurs aux objectifs réglementaires. Dans une approche pragmatique, la CCVC considère en effet que le potentiel d'action est plus important dans les autres secteurs pour réduire ses émissions et ses consommations d'énergie. A titre d'exemple, la structuration du territoire et les axes routiers qui le traversent impliquent qu'il restera fortement dépendant de la voiture à court terme (2030), ce qui explique l'ambition moins marquée sur cette thématique.
- Tous secteurs confondus, l'ambition affichée par la CCVC est conforme aux objectifs réglementaires.



Trajectoire à 2050 pour le territoire de Vexin Centre

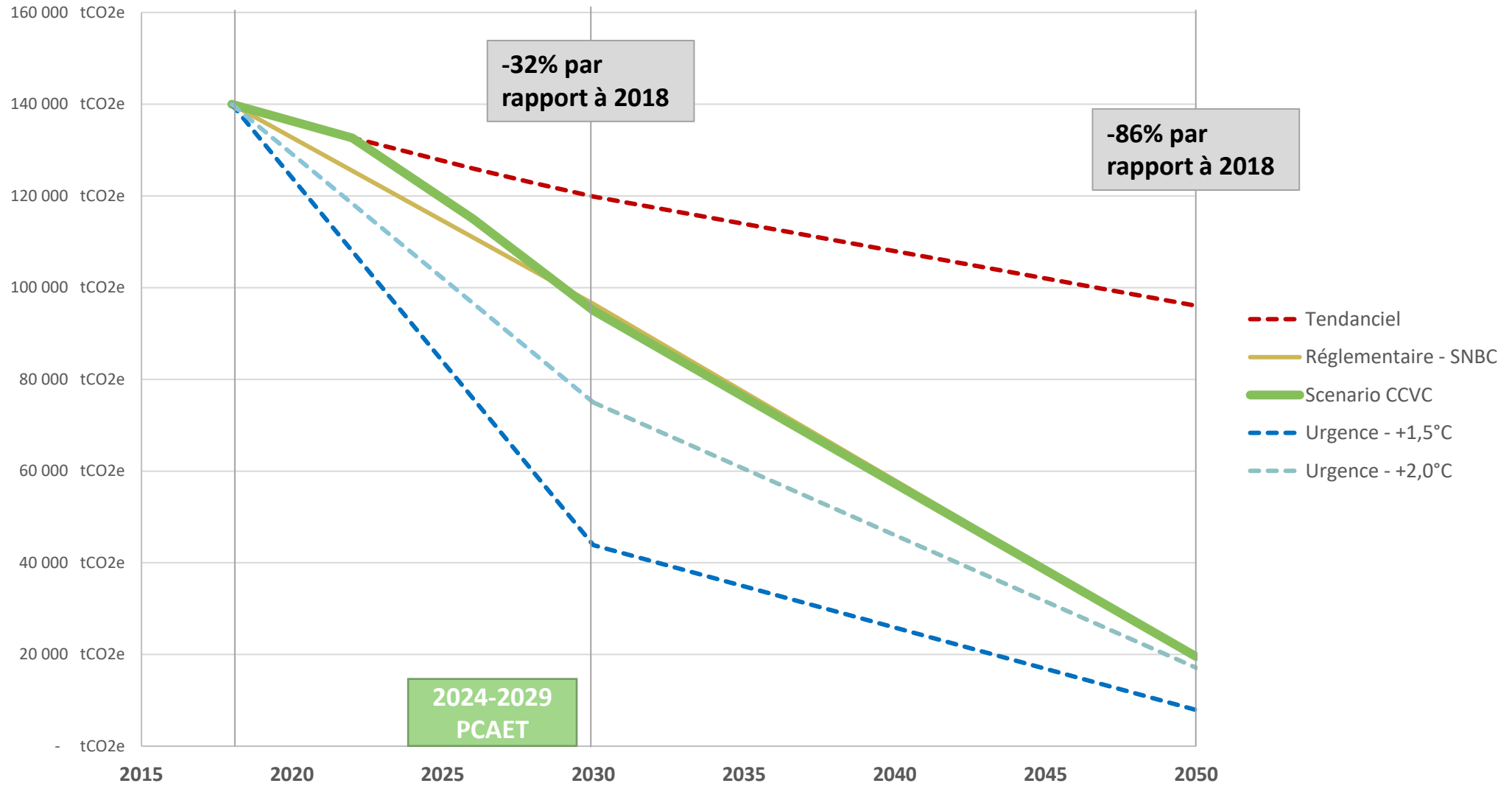
Trajectoire prospective de consommation d'énergie 2018 - 2050





Trajectoire à 2050 pour le territoire de Vexin Centre

Trajectoire prospective d'émissions de gaz à effet de serre 2018 - 2050





Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Au niveau national, c'est le PREPA qui donne la stratégie concernant les émissions de polluants atmosphériques. Il fixe des objectifs chiffrés à horizon 2030 pour les principaux polluants en prenant 2005 comme année de référence. Ces objectifs sont présentés ci-contre et ont été déclinés à l'échelle du territoire de Vexin Centre avec 2018 comme année de référence.

Le tableau ci-contre présente les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques en 2030 par rapport à 2005 définis par le PREPA, et les objectifs définis pour la stratégie de la CC Vexin Centre. Ces objectifs sont définis à partir des tendances observées sur la période 2005-2018 et sur les objectifs réglementaires de réduction des émissions définis par le PREPA. **Les valeurs projetées à 2025 et 2030 constituent les objectifs stratégiques visés, que doit permettre d'atteindre le Plan Climat.** Les émissions de l'année 2020 sont estimées par projection puisque les données ne sont pas disponibles à la date d'élaboration du Plan Air Renforcé mais ne constituent pas un objectif.

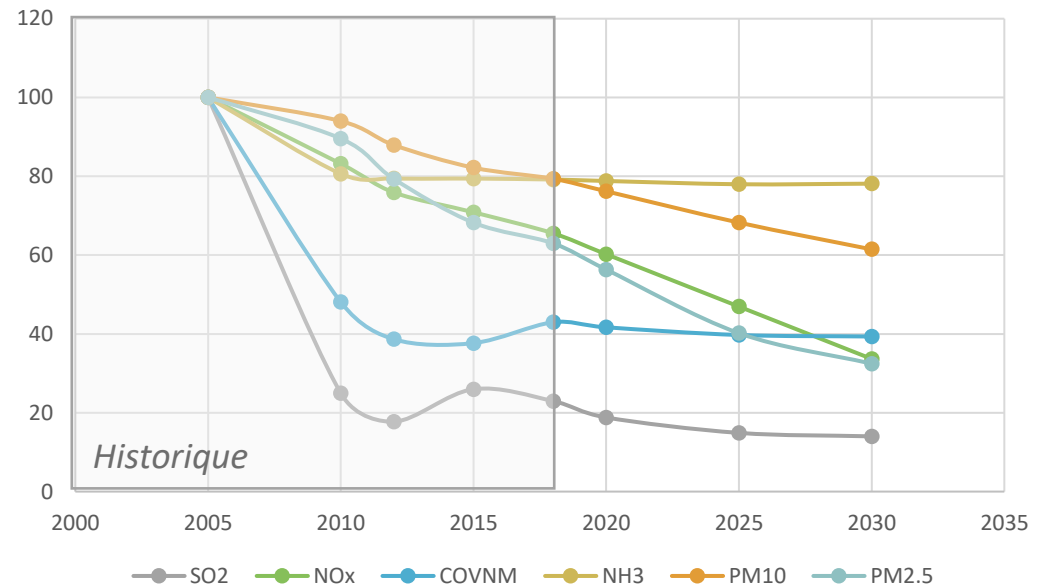
Les mesures consistant à réduire les consommations d'énergie finale et les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent régulièrement d'une baisse d'émissions de polluants atmosphériques (abandon des combustibles fossiles pour les besoins en chaleur, sobriété des usages, électrification de la mobilité...). La trajectoire climat-énergie d'Entre Arroux Loire et Somme présentée précédemment est donc cohérente avec les objectifs de réduction d'émissions de polluants atmosphériques exposés ici.

Les données détaillées de l'état des lieux et de la stratégie du Plan Climat de Vexin Centre en termes de qualité de l'air et de polluants atmosphériques sont à retrouver dans le Plan Air Renforcé.

Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2005.

	SO2	NOx	COVNM	NH3	PM10	PM2.5
Objectif PREPA 2030	-77%	-69%	-52%	-13%		-57%
Objectif Vexin Centre 2030	-86%	-69%	-61%	-22%	-39%	-68%

Trajectoire d'émission de polluants atmosphérique à 2030 - base 100



Déclinaison de la vision stratégique par thématique





- **L'espace conseil France Rénov'** (Maison du Parc à Théméricourt) assure un service continu. Il permet d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation, avec plusieurs conseillers techniques et un accompagnement administratif.
 - Ce service permet d'accompagner financièrement les particuliers à effectuer un diagnostic énergétique de leur habitation
 - 2 000 dossiers sont accompagnés d'ici la fin du Plan Climat
 - Des aides à la rénovation supplémentaires permettent d'inciter les propriétaires occupants et bailleurs à rénover leur logement et à changer les modes de chauffages, en premier lieu les chauffages au fioul. Ces aides ciblent en particulier les ménages en précarité énergétique (environ 1000 logements). La part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique est divisée par 2 d'ici 2030.
- Tous les habitants connaissent leur consommation énergétique grâce notamment à la réalisation de diagnostics énergétiques ; des actions de **sobriété dans les logements** permettent de la maîtriser : baisse des températures de consigne, organisation de défis, ...
- En 2050, l'ensemble des logements sont aux **normes BBC**. En 2030, la majorité des 1500 logements chauffés au fioul ont remplacé leur chauffage par un mode moins polluant.
- Pour limiter l'artificialisation, les **logements vacants sont réhabilités** (7% des logements, soit 700 logements), des **actions de désimperméabilisation** sont menées dans les centres-bourgs. Les **logements collectifs** se développent pour moins artificialiser les terres et être plus performants énergétiquement.
- Les **documents d'urbanisme** sont mis en cohérence dès que possible avec la loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050. Pour les nouvelles constructions, les permis de construire imposent des critères stricts : une architecture bioclimatique, des énergies renouvelables et l'utilisation d'éco-matériaux.



- Le **télétravail** restant d'usage dans les emplois tertiaires, facilité par la mise en place d'espaces de coworking, permet de réduire les besoins de déplacements des actifs
- L'offre de **transports en commun est pérennisée** et renforcée sur le territoire
- Un **schéma cyclable** est mis en œuvre, en cohérence avec le schéma départemental, pour planifier un maillage global permettant de développer l'usage du vélo sur le territoire pour les loisirs, le tourisme et pour les transports quotidiens.
- Une véritable **culture du covoiturage** (quotidien, planifié ou spontané) est adoptée sur le territoire, qui s'appuie sur un réseau de mise en relation et la création d'aires de covoiturage. D'ici 10 ans, seulement 1 trajet sur 4 se fait seul dans son véhicule.
- La cohérence, la continuité et **l'intermodalité** entre tous les services de mobilité desservant le territoire est assurée en partenariat avec les bassins de vie voisins et la Région. En particulier, les 5 gares transilien du territoire deviennent des pôles multimodaux, où il est facile et sécurisé d'y laisser son vélo ou sa voiture.
- Les expérimentations mises en place par le PNR (prêt de vélos électriques, voitures partagées, covoiturage...) sont poursuivies et relayées par les communes, la communication est renforcée pour faire bénéficier les habitants de ces dispositifs
- Les **véhicules à faibles émissions** se développent : le territoire est couvert par un maillage fin d'infrastructures de recharge électrique pour les véhicules particuliers et utilitaires légers, et par des installations de distribution de gaz renouvelable/hydrogène pour les véhicules lourds.
- Des études d'opportunité de réalisation de Zones à Faibles Emissions sont réalisées.



3. Agriculture



- La CC Vexin Centre **communique sur les bonnes pratiques agricoles** (couvert végétal permanent, semis directs, labour quinquennal, ...) et met en valeur les exploitations engagées en agroécologie
- Le développement **des haies**, de **l'agroforesterie** et de **l'agriculture de conservation des sols** permet d'augmenter la séquestration carbone du territoire et de réduire la vulnérabilité du secteur agricole face aux aléas climatiques. L'agriculture devient neutre en carbone dans 30 ans.
- Les agriculteurs sont aidés par la Chambre d'Agriculture pour mettre en place ces pratiques, pour développer des énergies renouvelables et mettre en œuvre des **mesures d'adaptation au changement climatique** (filières résilientes, diversification des espèces, couverts végétaux...).
- Les conversions en Bio s'accélèrent, ce qui permet notamment d'augmenter la qualité des eaux (en particulier l'eau potable avec une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires).
- La restauration collective et les communes choisissent un **approvisionnement local**, des projets de maraîchage et de jardins partagés sont mis en place, les circuits courts et la vente directe se développent.
- Des **synergies** se développent entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire : revente d'énergie, séquestration carbone, alimentation locale, circuits courts... afin de revaloriser le rôle de l'agriculture sur le territoire. De nombreux services voient le jour sur le territoire (légumeries, conserveries, épiceries locales, drive direct producteur...) renforçant le lien entre producteurs et consommateurs locaux.



4. Economie locale



- En 2025 tous les acteurs économiques ont réalisé le bilan carbone de leur organisation.
- Le coût de l'inaction face au changement climatique est évalué pour l'ensemble des secteurs économiques.
- D'ici 2040, la majorité des bâtiments tertiaires privés sont **alimentés en électricité et chaleur renouvelables** et récupèrent l'eau de pluie. Dans les centres-villes, les **commerces et services de proximité sont redéveloppés**.
- Avec le tri sélectif, le tri des déchets organiques à la source, la redevance incitative et le développement du vrac chez les habitants et commerces, la quantité d'ordures ménagères produite est divisée par 2 d'ici 10 ans.
- Des filières de **réparation et réemploi** se créent, avec des ressourceries actives sur plusieurs communes du territoire
- De **nouvelles filières d'emploi** structurent le développement économique afin de répondre aux forts besoins de la transition énergétique : rénovation, éco matériaux, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, ingénierie technique, animation, éducation... Une filière permettant de valoriser les déchets issus de la rénovation des logements est mise en place
- **Les collectivités sont exemplaires** : bâtiments à énergie positive, intégration de la réflexion « climat » dans toutes les actions, travaux de voiries favorables aux piétons/cyclistes , budgets climat, véhicules à faibles émissions dans les flottes...



5. Espaces naturels et biodiversité



- Le patrimoine naturel est préservé et valorisé sur l'ensemble du territoire. Il contribue à augmenter la séquestration carbone du territoire qui absorbe l'équivalent de 30% de ses émissions annuelles de CO₂ d'ici 10 ans (aujourd'hui 16%).
- Les espaces naturels font l'objet d'une **charte de gestion écologique**.
- Une attention particulière est donnée sur la capacité des écosystèmes naturels à s'adapter au climat et sur la lutte contre les espèces invasives. Des arbres sont plantés ; les essences choisies sont **adaptées au climat futur et aux sécheresses**.
- Le **foncier forestier est en augmentation** sur le territoire (un fonds est créé pour l'acquisition de parcelles forestières...). La **filière bois est mieux structurée et localement valorisée** (bois d'œuvre, bois construction, bois énergie), en s'appuyant notamment sur le bois issu de l'entretien des haies bocagères.
- **La biodiversité se développe dans les zones agricoles** grâce à l'essor de l'agroforesterie, le maintien des milieux ouverts (prairies d'élevage, mosaïques de cultures) et l'agriculture de conservation des sols.
- La biodiversité est également développée via la mise en place des **solutions fondées sur la nature en milieux urbains et naturels** (trames vertes et bleues, îlots de fraîcheur, arbres en ville, restauration de zones humides...). Ces zones naturelles sont attractives pour les habitants pour leurs loisirs estivaux.
- Les espaces naturels et **zones humides préservées et renaturées** permettent de limiter les risques d'inondation, de crues ou de ruissellement augmentés par l'artificialisation passée.



6. Eau et prévention des risques climatiques



- Une gouvernance collective de l'eau est coordonnée en s'appuyant sur les dynamiques engagées par les syndicats de l'eau, afin d'assurer une gestion de la ressource entre les périodes de sécheresses et de précipitations. Le territoire devient pilote sur la gestion de l'eau à l'échelle régionale : il n'y a pas de conflit d'usage de l'eau
- Les **consommations d'eau sont réduites** par un changement des usages domestiques (sobriété), industriels et agricoles (changement des pratiques, cultures moins consommatrices d'eau, agroécologie permettant d'augmenter le stock d'eau dans les sols...).
- Les réseaux de distribution d'eau sont remis en état pour limiter les pertes. Des réseaux secondaires permettent une récupération des eaux de pluie pour alimenter les usages d'eau non potable. La récupération d'eau sur le territoire est maîtrisée afin de ne pas impacter les stocks d'eau dans les nappes.
- Les nappes qui stockent l'eau permettent de combler certains manques en période de sécheresse mais les captages d'eau sont limités en concertation avec les acteurs du territoire, afin de préserver la qualité de l'eau et d'éviter l'assèchement des nappes.
- La déminéralisation des espaces artificialisés, la **création de nouvelles zones naturelles et les Solutions Fondées sur la Nature** (création de zones tampons, noues paysagères, haies, zones humides, renaturation des cours d'eau et des berges...) permettent au territoire de lutter contre les inondations, l'érosion des sols, les mouvements de terrain et le retrait gonflement des argiles.
- Les **masses d'eau sont préservées** et leur état chimique et écologique est amélioré.
- Toutes les communes vulnérables du territoire sont couvertes par des Plans de Prévention des risques (inondations, mouvement de terrain, feu de forêts...).



7. Energies renouvelables



- **Les énergies renouvelables se développent**, portées par les particuliers et par les communes, et alimentent la **consommation locale** :
 - Les habitants les plus concernés par les enjeux se chauffent avec une pompe à chaleur, du bois-énergie ou de la géothermie
 - Des agriculteurs volontaires expérimentent le solaire photovoltaïque et la méthanisation
 - Des projets de réseaux de chaleur (communaux, citoyens) sont portés dans plusieurs communes, et des toitures publiques sont équipées de panneaux solaires.
- Un **Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur** est réalisé pour faciliter le développement, l'extension et le raccordement des réseaux de chaleur
- Des études sont menées pour **préciser le potentiel géothermique** du territoire et la faisabilité des installations. La collectivité s'appuie sur des retours d'expérience et des expérimentations pour mieux structurer et développer la filière.
- Les emprises nécessaires au maintien et développement des équipements liés à la production locale d'EnR&R sont préservées
- La qualité et l'intégration paysagère des installations EnR est garantie en s'appuyant sur des acteurs locaux et des dispositifs reconnus : service Conseil en Energie Partagé, Val d'Oise Rénov', label RGE, ...
- La consommation de **bois-énergie** augmente en s'assurant de la valorisation de la ressource locale

Partie 3 - Programme d'actions 2024-2029

- Vision d'ensemble
- Fiches actions détaillées



Programme d'actions – Vision d'ensemble





Une stratégie élaborée pour le territoire :

- Des enjeux priorités : sur la base d'un diagnostic établi pour le territoire, enrichi et partagé avec les acteurs et habitants
- 8 thématiques pour structurer le plan d'action : Habitat et urbanisme ; Mobilités ; Agriculture et espaces naturels ; Gestion de l'eau et des risques climatiques ; Economie locale ; Exemplarité de la collectivité ; Faire vivre le Plan Climat ; Energies renouvelables.
- **Les ambitions traduites en objectifs chiffrés : Trajectoire énergie-climat 2030 et 2050 du territoire**
 - Pour le territoire : Réduction des consommations d'énergie, Production d'énergie renouvelable, Réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Pour les secteurs : Résidentiel, Tertiaire, Agriculture, Transports, Industrie

Des actions coconstruites avec les acteurs du territoire :

- 4 ateliers publics de concertation sur les actions – 9, 16, 23 et 30 novembre 2022
- Un forum en ligne <https://climat-ccvexincentre.fr/> ayant rassemblé près de 500 visiteurs et plus de 30 utilisateurs actifs
- Une réunion publique de restitution du programme d'actions – 27 juin 2023

Priorisation et définition d'objectifs en phase avec la stratégie :

- Étude de la faisabilité et de l'impact des actions → Priorisation des actions et étapes de mise en œuvre (sous-actions)
- Définition **d'objectifs opérationnels à horizon 2030** et traduction de ces objectifs en gains énergie-climat

Les **objectifs** définis sont à la croisée de l'appui sur la dynamique déjà en cours sur le territoire (réalisme) et du cap qui permet de mettre le territoire sur sa trajectoire énergie-climat définie à 2030 (ambition). Ces objectifs s'inscrivent dans une trajectoire globale du territoire à 2030 et 2050 (cf. Partie 2).

Ces objectifs seront utilisés pour l'évaluation du Plan Climat à 3 ans (mi-parcours) et à 6 ans. La CCVC aura pour rôle d'évaluer l'avancée de la transition énergétique et écologique sur son territoire et l'atteinte des objectifs à l'échelle de tout le territoire (avec une évaluation intermédiaire fin 2026/début 2027)

Une forte appropriation par les instances de la CCVC

- 3 séances de travail sur les actions avec l'équipe projet, incluant le 1^{er} vice-président de la CCVC, en charge de l'Environnement et du Cadre de vie – 16 décembre 2022, 3 et 11 janvier 2023
- Réunion de Comité de Pilotage de hiérarchisation des actions – 19 janvier 2023
- Séance de travail sur l'identification des partenaires avec l'équipe projet – 21 février 2023
- Réunion de travail sur les référents et les moyens avec l'équipe projet – 11 avril 2023
- Atelier de travail sur les fiches actions avec les élus – 20 avril 2023
- Réunion de Conseil Communautaire de validation du projet de PCAET – 29 juin 2023



Le PCAET a pour objectif de **renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles** afin de positionner le territoire sur cette trajectoire ambitieuse d'ici 2030 et tout au long des 6 années de mise en œuvre du Plan.

Rôle de la CCVC - 3 principes clés :

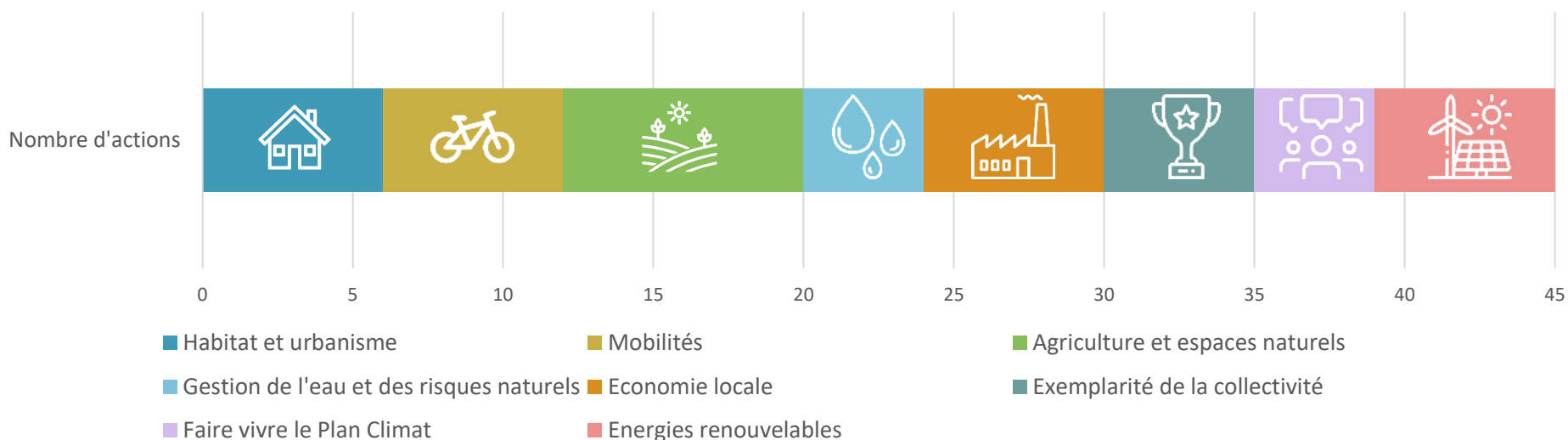
Pour ce plan à l'horizon 2029, la CCVC adopte :

- **Une logique de suivi régulier et d'amélioration continue.**
- **Un rôle d'exemplarité**, sur son patrimoine et ses compétences
- Un rôle de **coordinatrice de la transition énergétique** sur son territoire en **mobilisant tous les acteurs et citoyens, en s'appuyant sur les nombreuses dynamiques locales, en particulier des communes et des associations.**

Le programme d'actions en quelques chiffres

- 8 thématiques
- 45 actions
- 3 niveaux de priorité
 - Actions prioritaires : 18 actions
 - Actions engagées/au fil de l'eau : 19
 - Actions moyen terme : 8
- 16 acteurs porteurs d'actions

Un PCAET en 45 actions





Axe 1 – Habitat et urbanisme

- H1 Pérenniser et étendre les dispositifs d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique
- H2 Renforcer la communication auprès des particuliers sur le sujet de la rénovation énergétique
- H3 Créer un Comité de pilotage local de la rénovation énergétique
- H4 Renforcer la connaissance de l'état énergétique des logements du territoire
- H5 Créer une culture commune de la rénovation énergétique
- H6 Encourager l'urbanisme vertueux

Axe 2 – Mobilités

- M1 Mettre en œuvre un Plan de Mobilité Simplifié (PMS)
- M2 Améliorer la performance du service de transports en commun
- M3 Mettre en place un plan de développement du vélo
- M4 Favoriser la marche à pied
- M5 Améliorer la qualité de l'air
- M6 Développer le covoiturage

Axe 3 – Agriculture et espaces naturels

- A1 Renforcer les liens avec les acteurs du monde agricole
- A2 Soutenir la distribution de produits locaux et les circuits courts
- A3 Favoriser la préservation des espaces naturels et de la biodiversité
- A4 Mettre en œuvre une gestion durable et partagée des ENS
- A5 Encourager le développement des haies et l'agroforesterie
- A6 Mettre en œuvre un plan de gestion durable de la ressource en bois
- A7 Participer à la transition vers l'agroécologie et la diversification avec les exploitants agricoles
- A8 Soutenir la production alimentaire par et pour les particuliers

Axe 4 – Gestion de l'eau et des risques naturels

- G1 Mettre en œuvre une stratégie globale de partage de la ressource en eau
- G2 Inciter aux économies d'eau
- G3 S'assurer de la qualité de la ressource en eau et des réseaux de distribution
- G4 Sensibiliser le grand public aux risques climatiques et à l'adaptation



Axe 5 – Economie locale

- E1 Encourager l'économie circulaire
- E2 Améliorer la gestion des déchets
- E3 Réhabiliter les friches
- E4 Créer des services de proximité et des lieux de partage
- E5 Développer le tourisme durable
- E6 Développer des formations aux emplois de la transition

Axe 6 – Exemplarité de la collectivité

- EX1 Former les élus et agents aux enjeux énergie-climat
- EX2 Poursuivre le plan de rénovation du bâti public
- EX3 Adopter une gestion exemplaire de l'éclairage public
- EX4 Mettre en œuvre un Plan de Sobriété
- EX5 Intégrer des critères carbone dans le fonctionnement de la CCVC

Axe 7 – Faire vivre le Plan Climat

- PC1 Construire une gouvernance partagée
- PC2 Organiser chaque année un événement emblématique de la transition écologique et du PCAET
- PC3 Communiquer régulièrement et largement sur le PCAET
- PC4 Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre des actions

Axe 8 – Energies renouvelables

- ENR1 Faciliter le développement de l'énergie solaire pour les particuliers
- ENR2 Développer un véritable écosystème autour des énergies renouvelables
- ENR3 Etudier la pertinence et la faisabilité de déploiement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables
- ENR4 Participer à la bonne intégration des installations de méthanisation et la structuration de la filière
- ENR5 Développer des ENR sur les bâtiments de la collectivité
- ENR6 Développer une filière de valorisation du bois



Pour mettre en œuvre son PCAET, la Communauté de Communes Vexin Centre s'appuie sur les **moyens dont elle dispose**, et vise leur **maintien et leur pérennisation** pour assurer le portage des actions.

La CCVC compte sur une **mobilisation forte de l'ensemble de son exécutif** pour garantir un portage proactif de la démarche et une action transversale. En particulier, les vice-présidents et vice-présidentes seront référents de la mise en œuvre des actions, et de la mise à disposition des moyens ad hoc. Elle s'appuie également sur ses moyens internes en termes de **communication**, essentielle pour assurer la mobilisation des acteurs du territoire et « faire vivre le PCAET ».

Les moyens mis en œuvre pourront être **renforcés** au cours de l'application du Plan Climat.

La CCGM souhaite aussi s'appuyer sur des **partenaires**, à l'image du PNR du Vexin Français, particulièrement moteur dans les secteurs de l'habitat et de l'agriculture, et des institutions à différentes échelles : chambres consulaires, Département du Val d'Oise, Région Ile-de-France.

Enfin, la Communauté de Communes pourra bénéficier **d'aides financières** pour la mise en place de ses actions, via des demandes de subventions, appels à projets... (Etat, ADEME, Région Ile-de-France, Banque des Territoires, etc.)



Une étude élaborée en mars 2022* estime qu'à l'échelle française, le coût de la décarbonation est de 182 Mds €/an (pour les acteurs publics et privés), dont **2 tiers de ce budget qui existe déjà et peut directement être issu de la réorientation de budgets existants**. A son échelle, la communauté de communes s'inscrit dans cette logique : s'appuyer sur les moyens dont elle dispose déjà et piloter son budget en cohérence avec ses objectifs climat.



Le suivi au service de l'évaluation du plan climat-air-énergie

Préalablement à la démarche d'évaluation, le suivi consiste à **quantifier l'avancement** des actions identifiées dans le plan d'action.

Il s'agira de rechercher les données correspondant aux indicateurs de suivi présentés dans les fiches actions, et de les comparer aux objectifs opérationnels fixés pour la période.

Toute autre donnée complémentaire pouvant donner un aperçu de l'avancement de l'action pourra également être incluse, même des données plus qualitatives.

L'objectif de cette quantification est d'avoir un point de repère par rapport auquel l'impact de l'action pourra être étudié. En effet, si des difficultés ont conduit à une prise de retard sur l'avancement d'une action, et que celle-ci n'a été réalisée qu'à 50%, il faudra en tenir compte dans le jugement sur l'efficacité de l'action et ne pas s'attendre à constater via les indicateurs d'impact la progression prévue.

Le suivi général est piloté par la commission environnement de la CCVC, qui s'appuie sur l'ensemble des **porteurs d'actions opérationnels** (autres commissions, partenaires...). Ces derniers doivent faciliter la collecte en fournissant une information qualitative et quantitative et des données fiables.

Le suivi vise à mesurer la mise en œuvre de façon annuelle, et alimentera l'évaluation en cas d'éventuels écarts par rapports aux objectifs fixés.

Un suivi annuel, opérationnel et décentralisé

Les commissions thématiques (commission Environnement et droit des sols, commission Transports, commission Développement économique, commission Communication...) pilotent la mise en œuvre des actions sur leur périmètre et réalisant un bilan intermédiaire des indicateurs de suivi lors de leurs réunions (3 à 4 fois par an)

Le comité de pilotage PCAET, déjà constitué pour l'élaboration du plan est en charge du pilotage global du PCAET. Il a notamment en charge :

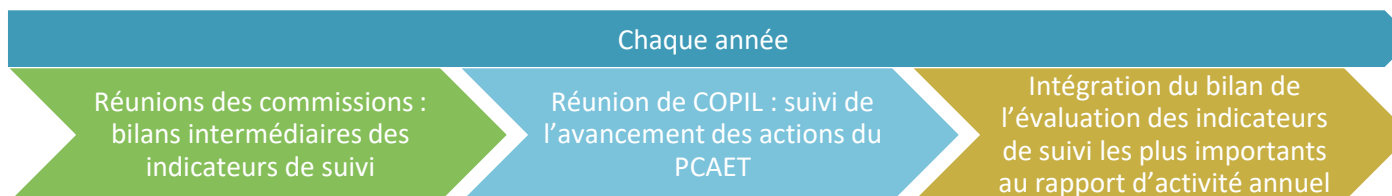
- L'établissement d'un programme annuel à porter au Conseil Communautaire – et sollicite pour cela la commission Finances et Affaires Générales pour proposer un budget chaque année
- La prise des décisions stratégiques pour assurer la bonne mise en œuvre de ce programme annuel
- Le pilotage de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale

Il se réunit au moins 1 fois par semestre.

Outil : Un tableau de suivi des actions compile les indicateurs à collecter. Il est mis à jour annuellement par la personne référente du PCAET au sein des services de la CCVC, en lien avec chacune des commissions.

Communication annuelle : la CCVC communique sur l'avancement de la mise en œuvre de son PCAET :

- 2 fois par an à travers la newsletter électronique
- 1 fois par an dans un encart spécifique dans chaque « Vexin Centre Info »
- En continu via la page dédiée au PCAET sur le site internet de la CCVC





Définition d'indicateurs

La communauté de communes Vexin Centre s'est dotée d'indicateurs de suivi de l'avancement sur chaque action, ainsi que d'indicateurs d'impact.

- **Les indicateurs de suivi** : ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action ;
- **Les indicateurs d'impact** : ils permettent d'estimer l'impact des actions mises en œuvre ;

L'agrégation de ces indicateurs doit permettre de piloter au plus près le PCAET et de pouvoir faire les ajustements nécessaires. Ils permettent d'anticiper les problématiques et de corriger le PCAET sans attendre la fin du premier volet.

Le travail de collecte est réalisé via les commissions identifiées, en cohérence avec leur fréquence de réunion. Il est a minima annuel. **S'il est important de réaliser le suivi, celui-ci ne doit pas prendre le pas sur la mise en œuvre opérationnelle du plan.**

Ces indicateurs sont déclinés par thématique et par action, et rassemblés dans un **tableau de bord**. Ils ont été définis lors de la définition des actions. Ils ne sont pas exhaustifs mais correspondent à l'objectif majeur d'une action ou d'une thématique du Plan Climat Air Energie Territorial.

En outre, afin de suivre la mise en œuvre du plan, le **suivi des moyens alloués**, par action, sera également effectué, et permettra de caractériser la part du budget de la CCVC favorable – ou neutre – au regard du climat.

Une évaluation de l'efficacité des actions à 3 et à 6 ans

Afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des actions, la CCVC se basera sur plusieurs éléments :

- **Les données globales climat-air-énergie du territoire** : consommations d'énergie par secteur, émissions de gaz à effet de serre par secteur, indicateurs de qualité de l'air, fournis par l'observatoire régional ROSE IdF. Ces données seront comparées avec la trajectoire visée par le territoire pour respecter ses objectifs à 2030 (points d'étape fin 2026 et 2029).
- **Les indicateurs d'impact** sur le territoire, correspondant aux objectifs opérationnels fixés pour le territoire :
 - Le nombre de logements rénovés
 - La part modale des transports en commun et du vélo
 - La qualité des eaux des cours d'eau
 - L'empreinte carbone des habitants
 - ...

Ces indicateurs et objectifs associés sont définis pour chacune des actions (voir fiches actions).

- **La comparaison entre l'atteinte des objectifs visés et les moyens humains et financiers alloués pour la mise en œuvre des actions.**

Fiches actions détaillées



- Guide de lecture
- 1 – Habitat et urbanisme
- 2 – Mobilités
- 3 – Agriculture et espaces naturels
- 4 – Gestion de l'eau et des risques climatiques
- 5 – Economie locale
- 6 – Exemplarité de la collectivité
- 7 – Faire vivre le Plan Climat
- 8 – Energies renouvelables



Contexte

Le secteur résidentiel représente le second poste de consommation d'énergie (33%) et d'émissions de gaz à effet de serre (20%) du territoire de la CCVC. Le parc résidentiel est majoritairement composé de logements anciens, et près de la moitié des logements sont chauffés au fioul ou au gaz fossile. Un quart des logements sont énergétiquement performants (étiquettes énergétiques A ou B) et un quart sont en situation de précarité énergétique en 2022.

L'action dans le secteur de l'habitat doit répondre à un levier d'action fort pour réduire la consommation d'énergie. Elle doit être couplée à une culture de la sobriété. La réduction des consommations polluantes est un enjeu important pour décarboner le secteur et réduire la dépendance du territoire aux énergies importées. Enfin, l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les politiques d'urbanisme (réduction de l'artificialisation des sols, végétalisation) est clé : lutte contre les îlots de chaleur et les inondations, préservation de la biodiversité, constructions passives, ...

Description succincte des enjeux liés à cette orientation stratégique et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic). Définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cette orientation.

Le règlement climatique. La rénovation des logements constitue un levier d'action fort pour améliorer la résilience des habitants aux événements climatiques extrêmes. Le remplacement des chauffages fossiles par des énergies moins polluantes est un enjeu important pour décarboner le secteur et réduire la dépendance du territoire aux énergies importées. Enfin, l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les politiques d'urbanisme (réduction de l'artificialisation des sols, végétalisation) est clé : lutte contre les îlots de chaleur et les inondations, préservation de la biodiversité, constructions passives, ...



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)*
Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	- 11 300 tCO ₂ e (-40%)
Consommation d'énergie finale du secteur résidentiel	- 11 300 tCO ₂ e (-40%)
Nombre de logements énergétiquement performants (étiquettes A ou B)	+ 20%
Nombre de logements en situation de précarité énergétique	- 20%
Surface artificialisée annuellement	À définir

Objectifs chiffrés en termes de résultats attendus (déclinaison à 2030 de la trajectoire définie dans la stratégie). Ces objectifs doivent être en cohérence avec les niveaux d'ambition des actions (et par conséquent les moyens de mise en œuvre). Ces indicateurs d'impact seront utiles pour l'évaluation à 3 ans et à 6 ans du PCAET.

6 actions : 4 prioritaires et 2 engagées

H1	Pérenniser et étendre les dispositifs d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique
H2	Renforcer les actions de rénovation énergétique
H3	Créer un observatoire de la rénovation énergétique
H4	Renforcer les actions de rénovation énergétique
H5	Créer un observatoire de la rénovation énergétique
H6	Encourager l'urbanisme vertueux

Vision synthétique des actions contenues au sein de la thématique et catégorie (vert = prioritaire ; jaune = engagée/au fil de l'eau ; gris = moyen terme)

Action H1 : Pérenniser et étendre les dispositifs d'accompagnement énergétique

Numéro et intitulé de l'action

Innovation

2 démarches structurent le dispositif de rénovation énergétique sur le territoire d'...

Contenu de l'action :
- contexte, mesures,
- modalités de mise en œuvre

Catégorie d'action ;

- Action prioritaire = action ayant un impact fort au regard des enjeux PCAET et structurante
- Action engagée : action qui s'inscrit dans une dynamique déjà présente, avec par conséquent une faisabilité plus importante, et des bénéfices certains.
- Action moyen terme : action nécessitant une maturité plus importante, moins prioritaire au regard de l'impact attendu.

Pérenniser le service val d'Oise Rénov' VOR implique des acteurs à plusieurs PNR pour la mise en œuvre opérationnelle. Les modalités concrètes seront à définir à l'évolution des directives et soutiens r...

Faciliter les démarches administratives pour les particuliers souhaitant rénover leurs logements (dans le cadre de l'OPAH ?)

- Mutualiser les demandes préalable aux travaux pour plusieurs usagers. L'objectif est de pouvoir s'affranchir des demandes préalables individuelles
- Réaliser des dossiers préremplis à mettre à disposition des particuliers

Mettre en place une centrale d'achat pour faciliter l'achat de pompes à chaleur, de poêles à bois, ...

Modalités à définir avec le PNR

Action prioritaire



Porteur
CCVC

Acteur qui pilote la mise en œuvre de l'action, garant de son bon avancement



Référent
...

Personne référente de l'avancement de la mise en œuvre de l'action. Appartient à la structure porteuse



Partenaires
Département du Val d'Oise et ANAH (OPAH)

Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action



Calendrier
2023 : ...
Fin 2023 ...
2025 : ...

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action

Moyens humains

Moyens financiers

Moyens disponibles et/ou prévus pour la mise en œuvre de l'action

- Moyens humains : nombre d'ETP ou équivalents en prestations de service, partenaires, ...
- Moyens financiers : budget dédié à l'action au sein de la structure porteuse, subvention ou aide financière attendue, etc.

Indicateur de suivi

Objectif

...
...
...

Indicateurs qui permettent de suivre l'avancement de la mise en œuvre. Ces indicateurs sont connus de l'acteur qui met en œuvre l'action.

Axe 1 : Habitat et urbanisme





Rappel de la vision stratégique

- **L'espace conseil France Rénov'** (Maison du Parc à Théméricourt) assure un service continu. Il permet d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation, avec plusieurs conseillers techniques et un accompagnement administratif.
 - Ce service permet d'accompagner financièrement les particuliers à effectuer un diagnostic énergétique de leur habitation
 - 2 000 dossiers sont accompagnés d'ici la fin du Plan Climat
 - Des aides à la rénovation supplémentaires permettent d'inciter les propriétaires occupants et bailleurs à rénover leur logement et à changer les modes de chauffages, en premier lieu les chauffages au fioul. Ces aides ciblent en particulier les ménages en précarité énergétique (environ 1000 logements). La part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique est divisée par 2 d'ici 2030.
- Tous les habitants connaissent leur consommation énergétique grâce notamment à la réalisation de diagnostics énergétiques ; des actions de **sobriété dans les logements** permettent de la maîtriser : baisse des températures de consigne ...
- En 2050, l'ensemble des logements sont aux **normes BBC**. En 2030, la majorité des 1500 logements chauffés au fioul ont remplacé leur chauffage par un mode moins polluant.
- Pour limiter l'artificialisation, les **logements vacants sont réhabilités** (7% des logements, soit 700 logements), des **actions de désimperméabilisation** sont menées dans les centres-bourgs. Les **logements collectifs** se développent pour moins artificialiser les terres et être plus performants énergétiquement.
- Les **documents d'urbanisme** sont mis en cohérence dès que possible avec la loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050. Pour les nouvelles constructions, les permis de construire imposent des critères stricts : une architecture bioclimatique, des énergies renouvelables et l'utilisation d'éco-matériaux.



Contexte

Le secteur résidentiel représente le second poste de consommation d'énergie (33%) et d'émissions de gaz à effet de serre (20%) du territoire de la CCVC. Le parc résidentiel est majoritairement composé de logements anciens, et près de la moitié des logements sont chauffés au fioul ou au gaz fossile. Un quart des logements sont énergétiquement performants (étiquettes énergétiques A ou B) mais 11% des ménages sont en situation de précarité énergétique en 2022.

L'action dans le secteur de l'habitat doit répondre à un double enjeu d'atténuation et d'adaptation aux dérèglements climatique. La rénovation des logements constitue un levier d'action fort pour réduire la consommation d'énergie dans l'habitat mais aussi pour réduire la vulnérabilité des habitants aux événements climatiques extrêmes. Elle doit être couplée à une culture de la sobriété énergétique et de l'économie par les usages. Le remplacement des chauffages fossiles par des énergies moins polluantes est un enjeu important pour décarboner le secteur et réduire la dépendance du territoire aux énergies importées. Enfin, l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les politiques d'urbanisme (réduction de l'artificialisation des sols, végétalisation) est clé : lutte contre les îlots de chaleur et les inondations, préservation de la biodiversité, constructions passives, ...



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)*
Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	- 14 500 tCO ₂ e (-52%)
Consommation d'énergie du secteur résidentiel	- 42 GWh (-21%)
Nombre de logements rénovés**	500 logements collectifs (45%) 2 500 logements individuels (30%)
Nombre de chauffages au fioul remplacés	1 200 chauffages (85%)
Surface artificialisée annuellement	En baisse (à définir selon les budgets ZAN)

6 actions : 4 prioritaires et 2 engagées

H1	Pérenniser et étendre les dispositifs d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique
H2	Renforcer la communication auprès des particuliers sur le sujet de la rénovation énergétique
H3	Créer un Comité de pilotage local de la rénovation énergétique
H4	Renforcer la connaissance de l'état énergétique des logements du territoire
H5	Créer une culture commune de la rénovation énergétique
H6	Encourager l'urbanisme vertueux



Action H1 : Pérenniser et étendre les dispositifs d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique

2 démarches structurent le dispositif de rénovation énergétique sur le territoire de la CCVC :

- Val d'Oise Renov'
- OPAH (étude lancée, financée par l'ANAH)

Pérenniser le service Val d'Oise Renov'

Val d'Oise Renov' implique des acteurs à plusieurs niveaux : le Département, la CCVC, et le PNR pour la mise en œuvre opérationnelle

Les modalités concrètes seront à définir au fur et à mesure en fonction de l'évolution des directives et soutiens nationaux

Le service propose un accompagnement via plusieurs actes métiers :

- A1 : information de premier niveau
- A2 : conseil personnalisé
- A3 : audit énergétique
- A4 : accompagnement travaux

Faciliter les démarches administratives pour les particuliers souhaitant rénover leurs logements (S'appuyer sur l'OPAH dans certains villages)

- Mutualiser les demandes préalables aux travaux pour plusieurs usagers. L'objectif est de pouvoir s'affranchir des demandes préalables individuelles
- Réaliser des dossiers préremplis à mettre à disposition des particuliers

Mettre en place une centrale d'achat pour faciliter l'achat de pompes à chaleur, de poêles à bois, ...

Modalités en réflexion avec le PNR

Action prioritaire



Porteur
CCVC



Référent
Vice-président en charge de la compétence



Partenaires
Département du Val d'Oise et PNR (Val d'Oise Renov')
ANAH (OPAH)



Calendrier
Dispositifs d'accompagnement opérationnels en 2022
Mise en place de la centrale d'achat : à définir avec le PNR ou autre acteur (Région IDF...)

Moyens humains

Conseillers France renov'

Moyens financiers

Val d'Oise Renov' : selon montant mobilisable via CEE
Participation de l'EPCI

Indicateur de suivi

Objectif

Nombre d'actes métiers réalisés dans le cadre de Val d'Oise Renov'	700 en 2024 184 en 2021 (1,3% du parc privé pour A1) ¹
Nombre de subventions Ma Prime Renov' engagées	500 en 2024 359 en 2021 (4% du parc privé) ¹
Réflexion sur la mise en place d'une centrale d'achat	Résultat de la réflexion début 2025



Action H2 : Renforcer la communication auprès des particuliers sur le sujet de la rénovation énergétique

Mettre en place un guichet unique de la rénovation énergétique :

- 2 démarches de soutien en parallèle (Val d'Oise Renov' et OPAH), les particuliers ont besoin d'un point d'entrée unique
- Sensibiliser les secrétaires de mairie

Réaliser et diffuser des supports de communication à destination des propriétaires

- Formats possibles : site, page web, guide
- **Lister les aides financières disponibles** (Ma Prime Renov', Val d'Oise Renov', aides du PNR), relayer et communiquer largement sur le guide des aides financières édité par l'ADEME
- **Répertorier les artisans à forte valeur ajoutée en lien avec le comité d'expansion économique du Val d'Oise :**
 - artisans RGE
 - artisans locaux (Val d'Oise mais aussi Eure, Oise)
 - artisans qui ont des compétences pour des rénovations peu usitées (projetés chaux-chanvre, ...) mais parfois mieux adaptées, notamment au bâti ancien

Elaborer une charte de la rénovation énergétique pour préserver le caractère des maisons anciennes (avec l'ABF)

Voir selon la charte du PNR et participation de l'ABF

- identifier les grands principes
- guide des couleurs à utiliser fait par le PNR

Action prioritaire



Porteur
CCVC, PNR



Référent
Vice-président en charge de la compétence



Partenaires
CCVC et communes en relai
FFB, ABF, Val d'Oise Renov' (SARE)



Calendrier
Mise en place du guichet unique : 2022
Réalisation des supports de communication : tous les ans, dès 2024
Charte de la rénovation énergétique : 2024

Moyens humains

Mutualisation d'un ETP financées par les CC du PNR

Moyens financiers

A élaborer avec les autres intercommunalités

Indicateur de suivi

Guichet unique mis en place

Nombre de supports de communication créés

Objectif

700 actes pour 2024

4



Action H3 : Créer un Comité de pilotage local de la rénovation énergétique

Un Comité de Pilotage départemental existe dans le cadre du SARE, et sera probablement amené à être prolongé avec le renouvellement de Val d'Oise Rénov'

Décliner ce COPIL au niveau de la CCVC

- Apporter des éléments d'information locaux
- Faire collaborer les sites des instances entre eux afin que les informations soient disponibles à jour partout.

Organiser des temps d'échange réguliers entre les acteurs du territoire donnant des orientations à la rénovation énergétique : CCVC, PNR, Val d'Oise Rénov', Soliha, Communes, ABF, ANAH, FFB, CAPEB, CAUE95, ADIL95, CD95...

Action prioritaire



Porteur
CCVC



Référent
Vice-président en charge de la compétence



Partenaires
PNR, Val d'Oise Rénov', SOLIHA (pour le diffus mais pas sur le SARE géré directement par le PNR), Communes, ABF, ANAH, FFB, CAPEB, CAUE95, ADIL95



Calendrier
Constitution du COPIL local : dès 2024
Réunions du COPIL : annuelles

Moyens humains

Service transition écologique
Ressources humaines existantes

Moyens financiers

Indicateur de suivi

Nombre de réunions organisées
Nombre d'acteurs présents

Objectif

1 par an à minima
8 acteurs représentés à chaque réunion



Action H4 : Renforcer la connaissance de l'état énergétique des logements du territoire

Réaliser une étude thermique des logements du territoire

- S'appuyer sur le PNR (dispose d'une caméra thermique) et le service Val d'Oise Renov'
- S'appuyer sur les données territoriales de l'Institut Paris Région, notamment sur les données issues des DPE
- Diffusion : partage avec le *webSIG* du PNR

Note : la cartographie est aérienne et ne permet qu'une vision partielle (toiture) des besoins de rénovation

Organiser des balades thermiques non collectives

Action à préciser avec le CEP (SOLIHA) et le PNR

- dans le cadre de sensibilisation des habitants plutôt que dans une perspective de d'étude thermique
- S'appuyer sur le CEP (les balades thermiques peuvent faire partie de sa mission)

Action prioritaire



Porteur
CCVC



Référent
Vice-président en charge de la compétence



Partenaires
PNR, Val d'Oise Renov', DDT, IPR, CEP (SOLIHA)



Calendrier
2024 : diffusion des données territoriales de l'IPR sur le site internet de la CCVC
À partir de 2024 : au moins une organisation de balade thermique puis accession au rythme de croisière.

Moyens humains

Services dédiés au sein du PNR
Moyens humains SOLIHA

Moyens financiers

Financées par le programme CEE du programme SARE

Indicateur de suivi

Nombre de balades thermiques organisées

Objectif

4 par an



Action H5 : Créer une culture commune de la rénovation énergétique

Organiser des temps de formation et d'échange autour de la rénovation énergétique dans plusieurs communes

Le PNR peut être l'opérateur pour mener cette action.

Poursuite des actions communes avec le PNR

- formation/démonstrations utilisation matériaux naturels
- retours d'expérience
- utiliser le pôle d'écoconstruction, en fonction des besoins humains disponibles ou à mobiliser
- Visites de chantiers exemplaires

Organiser un Salon de la Rénovation

pour mettre en lien les particuliers, les artisans, les conseillers, les élus, ...

- Action déjà réalisée par le passé par le PNR, s'appuyer sur la structure existante
- Coconstruire avec l'ensemble des acteurs en mobilisant du temps, de l'organisation et des ressources
- Peut être mutualisée à l'échelle des 3 intercommunalités du PNR
- PNR en porteur, financement par les 3 CC et le Département

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

PNR, CCVC



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

DDT, représentants des artisans (FFB, CAPEB), SOLIHA (pour le diffus mais pas sur le SARE géré directement par le PNR)



Calendrier

Temps de formation et d'échange : annuellement, initiée dès 2024
Salon de la Rénovation : à partir de 2025

Moyens humains

Services dédiés au sein du PNR (Pôle aménagement) et au sein de la CCVC (Service transition écologique)
Moyens humains de la CCVC et du PNR

Moyens financiers

A élaborer avec les autres intercommunalités

Indicateur de suivi

Nombre d'événements/de temps d'échange organisés

Nombre de participants

Editions du salon de la rénovation

Objectif

2 par an

50 par événement

3 d'ici la fin du PCAET



Action H6 : Encourager l'urbanisme vertueux

Mettre en conformité les documents d'urbanisme communaux tel que le PLU dans un délai de 3 ans par rapport à la charte du PNR et le SDRIF-E

Les communes s'y sont engagées auprès du PNR

Calendrier prévisionnel : adoption de la charte en 2025

Mettre en œuvre des pratiques d'urbanisme vertueuses sur le bâti et les espaces publics

- Identifier les potentiels de renaturation et les zones favorables, avec le CAUE
- Mobiliser les subventions de la Région et du Département (« Nature en Ville », etc.)

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

PNR, CCVC, communes



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

ABF, Département du Val-d'Oise, Région Ile-de-France, CAUE



Calendrier

2025 : adoption de la charte du PNR

T + 3 ans (2028) : l'ensemble des PLU sont en conformité avec la charte

Moyens humains

Mairies
Personnel communal

Moyens financiers

Région IDF : Ilots de fraîcheur
CD 95 : Solutions fondées sur la nature en ville

Indicateur de suivi

Objectif

Nombre de modifications/révisions de PLU ajoutant des incitations ou des prescriptions énergie – climat

100%

Nombre de projets de végétalisation

20 d'ici la fin du PCAET

Axe 2 : Mobilités





Rappel de la vision stratégique

- Le **télétravail** restant d'usage dans les emplois tertiaires, facilité par la mise en place d'espaces de coworking, permet de réduire les besoins de déplacements des actifs
- L'offre de **transports en commun et de transports à la demande est pérennisée** puis renforcée sur le territoire
- Un **schéma cyclable** est mis en œuvre, en cohérence avec le schéma départemental, pour planifier un maillage global permettant de développer l'usage du vélo sur le territoire pour les loisirs, le tourisme et pour les transports quotidiens.
- Une véritable **culture du covoiturage** (quotidien, planifié ou spontané) est adoptée sur le territoire, qui s'appuie sur un réseau de mise en relation et la création d'aires de covoiturage. D'ici 10 ans, seulement 1 trajet sur 4 se fait seul dans son véhicule.
- La cohérence, la continuité et l'**intermodalité** entre tous les services de mobilité desservant le territoire est assurée en partenariat avec les bassins de vie voisins et la Région Ile-de-France. En particulier, les 5 gares transilien du territoire deviennent des pôles multimodaux, où il est facile et sécurisé d'y laisser son vélo ou sa voiture.
- Les expérimentations mises en place par le PNR (prêt de vélos électriques, voitures partagées, covoiturage...) sont poursuivies et relayées par les communes, la communication est renforcée pour faire bénéficier les habitants de ces dispositifs
- Les **véhicules à faibles émissions** se développent : le territoire est couvert par un maillage fin d'infrastructures de recharge électrique pour les véhicules particuliers et utilitaires légers, et par des installations de distribution de gaz renouvelable/hydrogène pour les véhicules lourds.
- Des études d'opportunité de réalisation de Zones à Faibles Emissions sont réalisées.



Contexte

Les transports représentent le premier secteur en termes de consommation d'énergie sur le territoire (43% de toute l'énergie consommée). Sa dépendance quasi-exclusive aux produits pétroliers en fait par ailleurs un poste majeur d'émissions de gaz à effet de serre (environ 70 000 tCO₂e en 2018 soit 50% du bilan territorial) et un sujet clé de résilience au regard des enjeux de souveraineté énergétique et d'épuisement des ressources fossiles. Le territoire est très dépendant de la voiture, à la fois à travers de la mobilité « de passage » (notamment à travers la RD14) et les déplacements des habitants (77% des déplacements domicile-travail sont faits en voiture).

Le territoire dispose de potentiels significatifs pour agir en faveur de la décarbonation des transports. D'abord en s'appuyant sur les transports en commun : le réseau transilien (ligne J) et RER (ligne A) desservent plusieurs communes sur le territoire et à proximité. Ensuite en développant les mobilités actives, qui représentent aujourd'hui une part marginale de déplacements, et qui peuvent être une solution majeure de desserte des pôles d'activités et des gares du territoire, tout en présentant de nombreux co-bénéfices : santé, qualité de l'air, gains économiques, etc. Le covoiturage est également un levier phare de réduction du trafic routier. La coordination de ces modes de déplacement est un point essentiel dans la structuration d'un système de transports résilient et économe. Enfin, des leviers d'actions transversaux peuvent être mobilisés : réduction des besoins de déplacement (par le télétravail, le développement des services de proximité), l'évolution des motorisations vers des technologies moins émettrices, ou encore le développement d'une véritable culture de la mobilité active et partagée.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)*
Émissions de gaz à effet de serre du transport routier	-17 000 tCO ₂ e (-24%)
Consommations d'énergie du transport routier	-42 GWh (-16%)
Part modale des déplacements	Transports en commun : 20% (+5 pts) Modes actifs : 10% (+5 pts)

5 actions : 1 prioritaire, 2 engagées et 2 moyen terme

M1	Mettre en œuvre un Plan de Mobilité Simplifié (PMS)
M2	Améliorer la performance du service de transports en commun
M3	Mettre en place un plan de développement du vélo
M4	Favoriser la marche à pied
M5	Améliorer la qualité de l'air
M6	Développer le covoiturage



Action M1 : Mettre en œuvre un Plan de Mobilité Simplifié (PMS)

La déclinaison des objectifs du PMS est décrite dans les Fiches Actions suivantes

Objectifs du PMS :

- Amélioration du service de transports en commun
- Développer le transport à la demande
- Favoriser la mobilité active et l'intermodalité
- Zones de voies partagées
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer le covoiturage

Action prioritaire



Porteur
CCVC



Référent
Vice-président en charge de la compétence



Partenaires
Ensemble des partenaires cités dans les Fiches Actions suivantes



Calendrier
Lancement de l'étude en 2024

Moyens humains

Service transition écologique

Moyens financiers

Prestation d'un cabinet d'étude

Indicateur de suivi

Avancement du PMS

Objectif

Mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié



Action M2 : Améliorer la performance du service de transports en commun

Travailler avec IDFM et le CD95 à l'amélioration du service ferroviaire

Objectifs :

- Améliorer la qualité de service du RER A (difficultés de fonctionnement et de régularité)
- Augmenter la plage horaire de la ligne J
- Augmenter la fréquence des trains
- Conserver et/ou remettre en service les arrêts dans les petites gares

Travailler avec IDFM et le CD95 à l'amélioration du service de bus

Objectifs :

- Mettre en service des bus plus petits (plus adaptés à la fréquentation et aux villages traversés)
- Augmenter la fréquence (en particulier aux heures creuses)
- Renforcer la desserte de la gare de Cergy-le-Haut aux heures de pointe
- Développer de nouvelles lignes, en particulier des lignes directes à destination des gares
- Développer les bus électriques/bus au bioGNV
- Définir des TAD pour apporter les passagers vers les lignes de transports en commun plus fréquentées
- Etudier l'ouverture du TAD à une plus large frange de la population

Travailler avec IDFM à la synchronisation des trains et des bus

Action prioritaire



Porteur
CCVC



Référent
Vice-Président en charge de la compétence



Partenaires

Ile-de-France Mobilités, Département du Val-d'Oise (accompagnement technique et facilitateur)



Calendrier
2024/2030

Moyens humains

Service transition écologique

Moyens financiers

Travailler en lien avec IDF mobilité

Indicateur de suivi

Nombre de réunions organisées avec IDFM

Objectif

2 par an



Action M3 : Mettre en place un plan de développement du vélo

Mettre en place un Schéma Directeur Cyclable à l'échelle de la CCVC

Complémentaire au Schéma départemental

- Cibler en priorité les liaisons entre les centres-villes et les gares (ligne J, RER A) et la desserte des établissements scolaires

Note : itinéraires cyclables sur RD identifiés dans le cadre des Grands Axes cyclables du Département et inscrits au programme d'actions du Plan Vélo. Projet d'itinéraire cyclable sur les anciennes voies ferrées.

Identifier les appels à projets et aides financières mobilisables et y candidater (ex : AAP AVELO2)

Mettre en place de nouveaux stationnements vélos sécurisés et simples d'utilisation dans les gares et à proximité des arrêts de bus et des établissements scolaires

Promouvoir l'usage du vélo

- Organiser une Journée Vélo dans le Vexin
- Mettre en place des ateliers autour de la réparation vélo
- Communiquer sur les aides existantes pour l'achat de VAE
- Communiquer sur les possibilités de louer des VAE (Véligo de la Région, location au niveau du PNR, ...)
- Promouvoir l'usage du vélo par la communication
- Développer un service de VAE en libre-service
- Sensibiliser tous les conducteurs au partage de la chaussée

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

CCVC



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

PNR, Ile-de-France Mobilités
Département du Val-d'Oise (financeurs VO
Territoires pour les aménagements cyclables
et services développés dans le cadre du
schéma directeur cyclable de la CCVC),
Associations locales, gendarmerie



Calendrier

2024 : début élaboration SDC
2025 : approbation du SDC
Dès 2024 : opérations de communication
autour du vélo

Moyens humains

Service transition écologique
Service communication

Moyens financiers

Val d'Oise Territoires : fonds
départemental d'aides à
l'investissement des collectivités
Ile de France : Plan vélo régional

Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de promotion
/communication autour du vélo
Nombre de services vélos créés

Objectif

De 2 à 4 par an
À définir



Action M4 : Favoriser la marche à pied

Sécuriser les centres-villes pour les piétons

- Sécuriser les trottoirs trop étroits
- Etudier les leviers d'actions pour limiter du passage de poids lourds dans les villages
- Mettre en place des zones 30, voire zones 20

Créer des liaisons piétonnes sécurisées entre certains villages

- Prioriser les liens vers les pôles multimodaux
- Prioriser les liens vers les commerces de proximité
- Prioriser les accessibilités aux services publics

Promouvoir la marche à pied

- Organiser des pédibus pour amener les enfants à l'école en concertation avec les écoles et les parents d'élèves
- Organiser une campagne de communication/promotion de la marche
- Organiser des défis inter-communes

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

CCVC, communes



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

PNR, Région Ile-de-France, Département du Val-d'Oise (partenaire financeurs VO Territoires pour les aménagements réalisés), associations locales, gendarmerie



Calendrier

Dès 2024 : opérations de promotion de la marche à pied
A partir de 2025 : opérations de sécurisation des centres-villes

Moyens humains

Services internes aux communes
Service transition écologique
Service communication

Moyens financiers

Val d'Oise Territoires : fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités
Ile de France : Dispositif de soutien à la sécurité routière

Indicateur de suivi

Objectif

Nombre de zones 30/20 ou sécurisées mises en place

17

Nombre d'opérations de promotion de la marche à pieds réalisées

2 par an



Action M5 : Améliorer la qualité de l'air

Mettre en place et diffuser régulièrement des mesures de la qualité de l'air sur le territoire

Le CD95 est membre adhérent à AIRPARIF qui gère une station de mesure permanente de qualité de l'air à Frémainville.

- Communiquer sur le site de la CCVC et les sites des communes les informations sur la qualité de l'air

Installer des bornes de recharge pour voitures électriques dans les villages

Action prévue par le SDEVO et finançable par le CD95 via le fonds Val d'Oise Territoires

- Premiers déploiements prévus en 2023

Poursuivre les expérimentations de mise à disposition de véhicules (portées par le PNR)

- CCVC : identifier les expérimentations qui seraient le plus pertinentes (voitures électriques, vélos, véhicules utilitaires, ...)

S'appuyer sur le retour d'expérience d'autres territoires pour la mise en place de solutions incitatives, comme la location de voitures (ex : Vallée de Chevreuse).

Action moyen terme



Porteur

PNR, CCVC, Communes



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

Département du Val-d'Oise, Région Ile-de-France, ABF, SDEVO, Airparif



Calendrier

Dès 2024 : diffusion information qualité de l'air
Dès 2023 : installations IRVE (par le SDEVO)

Moyens humains

Services au sein du SDEVO
Services du CD95
Service transition écologique

Moyens financiers

Val d'Oise Territoires : fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités
SDEVO/CD95 pour les IRVE

Indicateur de suivi

Organisation d'un suivi de la qualité de l'air

Nombre de bornes de recharges installées

Nombre de véhicule mis à disposition par le PNR
annuellement

Objectif

1 par an

26 points de recharge
par le SDEVO

1



Action M6 : Développer le covoiturage

Mettre en place un soutien aux covoitureurs

- Relayer le soutien de IDFM (cf. <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/le-covoiturage-au-quotidien--faites-des-economies>)

Mettre en place des parkings/lieux de prise en charge

- S'appuyer sur les retours d'expérience d'Ableiges, de Cléry-en-Vexin, Chars, Marines
- S'appuyer sur le retour d'expérience du dispositif Covoit'Ici et Vexin Centr'aide
- Garantir que la création de nouvelles aires de covoiturage se fasse sur des aires déjà artificialisées, en privilégiant la réutilisation ou l'adaptation de parkings/friches existantes

Dispositif TAD/covoiturage à étudier (ATCHOUM)

- Prévoir des bornes dans les communes
- Communication, plaquette, procédure
- Faire une étude d'itinéraires et d'opportunité dans les communes

Action moyen terme



Porteur

CCVC, Communes



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

PNR (Covoit'Ici), IDFM, Département



Calendrier

2023 : Poursuite de l'expérience Vexin Centr'aide
2025 : Ajustement de la stratégie selon le résultat des retours d'expérience

Moyens humains

Services CCVC

Moyens financiers

Ile de France Mobilité : financement

Indicateur de suivi

Soutien financier aux covoitureurs

Nombre d'aires de covoiturage mises en place

Objectif

Selon aides régionales et étatiques

6

Axe 3 : Agriculture et espaces naturels





Rappel de la vision stratégique

- La CC Vexin Centre **communique sur les bonnes pratiques agricoles** (couvert végétal permanent, semis directs, labour quinquennal, ...) et met en valeur les exploitations engagées en agroécologie
- Le développement **des haies**, de **l'agroforesterie** et de **l'agriculture de conservation des sols** permet d'augmenter la séquestration carbone du territoire et de réduire la vulnérabilité du secteur agricole face aux aléas climatiques. L'agriculture devient neutre en carbone dans 30 ans.
- Les agriculteurs sont aidés par la Chambre d'Agriculture pour mettre en place ces pratiques, pour développer des énergies renouvelables et mettre en œuvre des **mesures d'adaptation au changement climatique** (filières résilientes, diversification des espèces, couverts végétaux...).
- Les conversions en Bio et **l'agriculture raisonnée** s'accroissent, ce qui permet notamment d'augmenter la qualité des eaux (en particulier l'eau potable avec une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires).
- La restauration collective et les communes choisissent un **approvisionnement local**, des projets de maraîchage et de jardins partagés sont mis en place, les circuits courts et la vente directe se développent.
- Des **synergies** se développent entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire : revente d'énergie, séquestration carbone, alimentation locale, circuits courts... afin de revaloriser le rôle de l'agriculture sur le territoire. De nombreux services voient le jour sur le territoire (légumeries, conserveries, épiceries locales, drive direct producteur...) renforçant le lien entre producteurs et consommateurs locaux.



Contexte

Le territoire du Vexin Centre est en majorité couvert de cultures, principalement des grandes cultures céréalières, de betterave. Le tissu agricole est donc essentiellement tourné vers les filières céréalières, destinées majoritairement à l'export. Le système de production tend vers un agrandissement des exploitations et la diminution du volume de main d'œuvre, ce qui se traduit par une intensification (mécanisation, utilisation d'intrants) peu favorable à la résilience alimentaire et à la biodiversité. Un enjeu fort est d'œuvrer à la diversification de la production et au développement des pratiques agroécologiques, tout en travaillant à l'adaptation du secteur face aux dérèglements climatiques.

Les forêts représentent 18% de la superficie du territoire, et séquestrent annuellement près de 15% des émissions brutes de GES. Elles jouent un rôle dans l'économie du territoire avec la production de biomasse, mais maintiennent aussi la biodiversité, le tourisme, les activités récréatives, la qualité de l'air etc. C'est donc l'ensemble des fonctions de la forêt et des services écosystémiques rendus qui doivent être préservés.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)*
Emissions de GES de l'agriculture	-5 800 tCO ₂ e (-24%)
Consommations d'énergie de l'agriculture	-2 GWh (-17%)
Séquestration carbone par les milieux agricoles et naturels	29 500 tCO ₂ e/an (7 000 tCO ₂ e supplémentaires)
Part de la surface agricole en agroécologie	30% environ (à préciser avec les acteurs concernés)
Empreinte carbone du territoire liée à l'alimentation	En baisse (à préciser selon les données disponibles)

6 actions : 1 prioritaire, 3 engagées et 2 moyen terme

A1	Renforcer les liens avec les acteurs du monde agricole
A2	Soutenir la distribution de produits locaux et les circuits courts
A3	Favoriser la préservation des espaces naturels et de la biodiversité
A4	Mettre en œuvre une gestion durable et partagée des ENS
A5	Encourager le développement des haies et l'agroforesterie
A6	Mettre en œuvre un plan de gestion durable de la ressource en bois
A7	Participer à la transition vers l'agroécologie et la diversification avec les exploitants agricoles
A8	Soutenir la production alimentaire par et pour les particuliers



Action A1 : Renforcer les liens entre les acteurs du monde agricole

Créer ou intégrer des espaces et des instances de dialogue entre les acteurs du monde agricole (exploitants, chambre d'agriculture), et les acteurs institutionnels (Communes, CCVC, PNR)

- Instance de communication, d'échange
- Sensibiliser les élus
- Relayer les informations

Utiliser ces instances de dialogue pour structurer et partager une vision commune des enjeux de la transition agroécologique, en particulier sur les sujets suivants :

- Adaptation des pratiques agricoles dans un contexte de changement climatique
- Gestion partagée de la ressource en eau (en lien avec les actions de l'axe 4)
- Mener une étude sur la pertinence de développer l'agroforesterie

Organiser des visites d'exploitations agricoles, de la sensibilisation aux métiers de l'agriculture

- mise en relation entre les néo-ruraux et les producteurs
- éducation des jeunes à la production alimentaire
- Mettre en valeur la liste de métiers réalisée par le PNR

Moyens humains

Existants au sein du conseil

Moyens financiers

Déjà existant en termes de communication

Action prioritaire



Porteur
CCVC, PNR



Référent
Référent agriculture au sein du conseil municipal.
Soit référent PNR, soit CCVC



Partenaires
PNR, Chambre d'Agriculture, exploitants agricoles, FDSEA, Union du Vexin, GAB



Calendrier
2023 : intégration des espaces et des instances de dialogue

Indicateur de suivi

Instance de dialogue créée

Nombre de rencontres avec le monde agricole

Objectif

Augmentation de la connaissance du territoire

2 rencontres par an minimum



Action A2 : Soutenir la distribution de produits locaux et les circuits courts

Mettre en place des distributeurs automatiques de produits locaux dans les communes

- S'appuyer sur le retour d'expérience du distributeur installé à Aavernes pour développer des points de distribution
- Principe de fonctionnement : la collectivité investit dans le distributeur (avec aides du PNR et de l'Etat) et le loue aux producteurs
- Le PNR peut servir de facilitateur : sur les procédures administratives, via la mutualisation d'achats

Valoriser les circuits courts

- Indiquer la part de produits locaux/circuit court dans les points de vente
- Diffuser largement le guide des producteurs locaux faisant de la vente directe à l'échelle du Département
- Communiquer et mieux mettre en valeur la marque « Valeur Parc »
- Faciliter la vente de produits locaux dans les points de vente du territoire/les marchés locaux
- Mettre en place/soutenir des points de vente ambulants de produits locaux (type Vexin Truck)

Mettre en place une cuisine centrale favorisant la production locale et de qualité

- Projet porté en lien avec la CCSI et la CCVVS, dans le cadre du PAT
- Vise à approvisionner les écoles, les EHPAD, faire du portage de repas
- A mettre en lien avec la formation aux métiers de la cuisine
- Se servir de la commande publique pour orienter la production locale vers de la diversification et davantage d'agroécologie (s'appuyer sur les outils mis en place à l'échelle départementale (DEC, DOMS))
- Etude à mener avant de pouvoir lancer le projet
- Enquête auprès des communes pour la connaissance des repas journaliers

Action prioritaire



Porteur

CCVC, PNR
(+ CCVVS, CCSI pour la cuisine centrale)



Réfèrent

COFIL des 3 CC



Partenaires

Département du Val-d'Oise, Région Ile-de-France, Chambre d'Agriculture, PNR



Calendrier

2023 : Début de la réflexion
2025 : Fin de l'étude

Indicateur de suivi

Objectif

Nombre de distributeurs installés	5 selon le maillage à définir
Nombre d'opérations de communication et valorisation des circuits courts	1 par semestre
Mise en place de la cuisine centrale	Selon enquête en cours

Moyens humains

A définir selon l'étude

Moyens financiers

A définir selon l'étude



Action A3 : Favoriser la préservation des espaces naturels et de la biodiversité

- Sensibiliser la population et les enfants à la préservation de la faune et de la flore (ex : activités d'observation des habitats)
- Revoir la réglementation concernant les dépôts sauvages (dans la nature et sur les bords des routes) permettant de passer à la déchetterie (pas de limite de passage par m3/type de déchets)
- Créer des corridors écologiques et des lieux accessibles à la faune
- Imposer dans le cadre des PLU plus de plantations dans les nouvelles constructions, et imposer le recours à la marque Végétal local créée par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE), ou a minima des essences listées dans le guide "Plantons local en Ile-de-France" de l'Agence Régionale de Biodiversité (ARB).
- Favoriser la rencontre des citoyens qui œuvrent à recréer de la biodiversité à l'échelle de leur terrain
- Accompagner les communes, propriétaires privés, exploitants agricoles et sylvicoles mais aussi usagers vers une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité déjà identifiés
- Identifier les leviers d'actions juridiques pour l'agrandissement et la création d'espaces naturels sensibles (milieux humides, mares, trames calcicoles, haies, bandes fleuries, ...)

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

PNR, CCVC, communes



Référént

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

Département du Val-d'Oise, DDT, Région Ile-de-France, syndicats des eaux, la Fédération des chasseurs



Calendrier

2023 : Crapaudrome existant

2024 : Identifier les leviers pour la création d'espaces naturels sensibles

2025 : Définir un plan d'action sur la gestion des espaces boisés

Moyens humains

Service communication
Service transition écologique

Moyens financiers

Région IDF : Ilots de fraîcheur
CD 95 : Solutions fondées sur la nature en ville

Indicateur de suivi

Nombre d'actions de sensibilisation organisées 3
Nombre de zones sensibles agrandies ou créées

Objectif

Selon charte PNR



Action A4 : Mettre en œuvre une gestion durable et partagée des ENS

La CCVC est concernée par :

- 9 ENS qui vont de la simple zone de veille foncière au site acquis et géré par le Département : Les Trois sources (Nucourt), Marges calcicoles du Bois de Morval (Guiry-en-Vexin), Marais de l'Aubette de Meulan (Sagy, Condécourt, Longuesse), Marais de Boissy-Montgeroult, Bois du Moulin de Noisement (Chars, Brignancourt), Etang de Vallière (Santeuil), Buttes de Rosne (Haravilliers, Le Heaulme), Butte de Marines (Marines, Le Heaulme, Bréançon), Carrières de Saillancourt (Sagy).
- La Réserve Naturelle Régionale (RNR) du site géologique de Vigny-Longuesse, également classée en ENS, qui appartient et est gérée par le Département, avec l'appui financier de la Région.
- Le projet de renaturation de l'étang des aulnes (Montgeroult), qui appartient et est géré par le Département.
- 2 projets de classement de nouveaux ENS sur les communes de Chars (déjà contactée, favorable) et de Theuville (non contactée)

Assurer une gestion durable de ces espaces

- établir des plans de gestion et à les mettre en œuvre
- associer les acteurs du territoire (dont la CCVC) aux comités de pilotage bisannuels
- acquérir progressivement les terrains à l'amiable ou par préemption
- établir des conventions avec les propriétaires publics
- mener des travaux de restauration écologique
- assurer la gestion courante
- aménager et ouvrir les sites au public lorsque les enjeux écologiques le permettent
- les valoriser dans le cadre du dispositif Sorties nature en VO (120 animations / an sur l'ensemble du VO).

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

Département du Val d'Oise, PNR



Réfèrent

Représentant au sein du département et du PNR



Partenaires

DDT, Région Ile-de-France, syndicats des eaux (SMAVV, SMSO, SMNVA, SIAAVS)



Calendrier

2024 : prise de contact avec les services pour connaître l'avancement des dossiers
2025 : Développement et réalisation de projets

Moyens humains	Moyens financiers
Services du département et du PNR VF	

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de projets	8



Action A5 : Encourager le développement des haies et de l'agroforesterie

Communiquer auprès des exploitants pour soutenir la mise en place de haies et de l'agroforesterie

- mode d'exploitation agricole associant arbres et cultures annuelles ou élevage sur une même parcelle, utilisé comme outil productif
- Parmi les nombreux bénéfices à valoriser
 - Création d'un microclimat augmentant le rendement des cultures
 - Une biodiversité fonctionnelle et des économies phytosanitaires
 - Une contribution au bien-être animal
 - Une valorisation énergétique, fruitière et ou de bois d'œuvre
 - Le maintien des sols fertiles
 - Une lutte contre le changement climatique (stockage de carbone)
- dispositifs et subventions existantes (label Haies, ...)
- guide des bonnes pratiques, intégrant une palette de végétaux utilisables pour la plantation de haies avec des essences locales et adaptées vis-à-vis du changement climatique, avec un point de vigilance sur les espèces végétales envahissantes
- mise en relation avec des conseillers spécialisés

Veiller à la bonne intégration paysagère et à l'impact sur la biodiversité :

- Étudier les zones adéquates, les essences à privilégier

Mettre en place un partenariat entre les exploitants qui souhaitent faire de l'agroforesterie et la

collectivité : la CCVC se charge de l'élagage des haies en échange de quoi elle récupère le bois (en lien avec l'action ENR6 sur le développement d'une filière de valorisation du bois produit localement)

Moyens humains

Services de la chambre d'agriculture
Service transition écologique
Services PNR

Moyens financiers

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

CCVC, PNR, Chambre d'Agriculture



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

Chambre d'agriculture, Fédérations chasse, propriétaires terriens, associations
Inspection des Sites, ABF



Calendrier

2025 : Etudier le potentiel
2027 : Lancement des partenariats

Indicateur de suivi

Nombre de partenariats avec les exploitants

Nombre d'exploitants touchés par les opérations de communication

Objectif

À définir selon l'étude

À définir selon l'étude



Action A6 : Mettre en œuvre un plan de gestion durable de la ressource en bois

Travailler au recensement des parcelles boisées du territoire

- Réaliser un inventaire et une base de données afin de mieux structurer la filière
- Recenser les arbres malades et les essences vulnérables

Créer un guide pédagogique sur la gestion forestière

- Plantation, entretien, renouvellement...
- Rappel sur la réglementation (élagage)

A long terme : travailler au remembrement des parcelles boisées

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

PNR, CCVC, communes



Réfèrent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

CNPF, Fédération de Chasse, propriétaires forestiers (+ DDT, ONF ?), SAFER...



Calendrier

2024 : Recensement des parcelles boisées réalisé

2026 : Création du guide pédagogique

Moyens humains

Services des communes
Services du PNR
Services de la CCVC

Moyens financiers

Indicateur de suivi

Objectif

Recensement des parcelles boisées réalisé

2024

Guide pédagogique de gestion forestière créé

2026



Action A7 : Participer à la transition vers l'agroécologie et la diversification avec les exploitants agricoles

Communiquer auprès des exploitants

- dispositifs et subventions existantes
- "guide" des bonnes pratiques (couvert permanent, rotation des cultures, non-labour, diversification, cultures résilientes...)
- mise en relation avec des conseillers spécialisés
- organisation de retours d'expérience
- Sensibilisation à l'adaptation des pratiques agricoles face aux dérèglements climatiques : ressource en eau, sécheresses, inondations, ...
- Essayer d'obtenir des retours d'expérience

Faciliter l'installation de nouveaux exploitants agricoles orientés vers la production agroécologique et nourricière (maraîchage, ...)

- Travailler en partenariat avec la SAFER et Terres de Lien pour cette mesure

Action moyen terme



Porteur

CCVC, PNR, Chambre d'Agriculture



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

CCVC et communes en relai
SAFER, Terres de Lien, GAB



Calendrier

2025 : Premières communications
2026 : Premières réunions

Moyens humains

Services de la Chambre d'agriculture
Services de la CCVC

Moyens financiers

Indicateur de suivi

Nombre d'exploitants touchés par les opérations de communication

Nombre de réunions organisées

Objectif

100%

2 par an



Action A8 : Soutenir la production alimentaire par et pour les particuliers

Réfléchir à la mise en place un projet global d'agriculture citoyenne

Par exemple avec l'accompagnement d'un prestataire

- jardins, mise en relation des particuliers, partage des bonnes pratiques, ...

Organiser des formations, de la sensibilisation, des visites d'exploitations agricoles, des retours d'expérience sur l'autoproduction alimentaire

(permaculture, jardins partagés, ...)

Organiser des ventes de graines pour favoriser les potagers individuels

Mettre en place des jardins partagés/coopératifs dans les communes

- S'appuyer sur le service mutualisation pour réaliser des achats groupés avantageux économiquement
- Identifier les terrains qui pourraient être utilisés à cet effet
- Utiliser ces jardins dans le cadre d'un programme d'éducation à la production alimentaire dans les écoles
- S'appuyer sur la possibilité de préempter des parcelles (par les communes)

Action moyen terme



Porteur

CCVC, Communes, PNR, Chambre d'Agriculture



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

Associations



Calendrier

2024 : Prise de contact avec les associations et mairies
2025 : Lancement des premiers projets

Moyens humains

Service communication

Moyens financiers

Selon les projets des communes
PNR : Réalisation de diagnostic, plan de gestion – Travaux de restauration écologique et/ou de valorisation pédagogique

Indicateur de suivi

Mise en place d'un projet d'agriculture citoyenne

Nombre de formations /sensibilisations à l'autoproduction réalisées

Nombre de jardins partagés/coopératifs créés

Objectif

A étudier

À définir

5

Axe 4 : Gestion de l'eau et des risques naturels





Rappel de la vision stratégique

- Une gouvernance collective de l'eau est coordonnée en s'appuyant sur les dynamiques engagées par les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, afin d'assurer une gestion de la ressource entre les différents utilisateurs. Le territoire devient co-pilote avec l'Administration pour la gestion de l'eau à l'échelle de ses bassins versants hydrogéologiques afin d'éviter les conflits d'usage de l'eau
- Les **consommations d'eau sont réduites** par un changement des usages domestiques (sobriété), industriels et agricoles (changement des pratiques, cultures moins consommatrices d'eau, agroécologie permettant d'augmenter le stock d'eau dans les sols...).
- Les renouvellements des réseaux de distribution d'eau potable sont développés pour limiter les pertes. Dangereux s'ils sont publics à cause des risques d'erreurs de branchements sur des réseaux d'eaux non potables, les réseaux secondaires d'eaux de pluie doivent néanmoins être encouragés à titre privé. La récupération d'eau sur le territoire est maîtrisée afin de moins impacter les stocks d'eau dans les nappes.
- Les nappes qui stockent l'eau permettent de gérer les prélèvements en périodes de sécheresse. Les prélèvements d'eau sont limités en concertation avec les acteurs du territoire, afin d'éviter l'assèchement des nappes.
- La déminéralisation des espaces artificialisés, la **création de nouvelles zones naturelles et les Solutions Fondées sur la Nature** (création de zones tampons, noues paysagères, haies, zones humides, renaturation des cours d'eau et des berges...) permettent au territoire de lutter contre les inondations et l'érosion des sols.
- Les **masses d'eau sont préservées** et leur état chimique et écologique est amélioré.
- Toutes les communes vulnérables du territoire sont couvertes par des Plans de Prévention des risques (inondations, mouvement de terrain, feu de forêts...).



Contexte

L'eau est une ressource qui présente des enjeux très forts sur le territoire du Vexin Centre que ça soit du point de vue quantitatif ou qualitatif. En effet, de nombreux enjeux concernent la gestion de l'eau : pollutions des captages, vieillissement du réseau de distribution en eau potable et des équipements d'assainissement... La CCVC est également concernée par des problématiques de ruissellement agricole et forestier aggravées par l'imperméabilisation des centre-bourg urbanisés.

La préservation et la réhabilitation des cours d'eau et des zones humides présentent des bénéfices environnementaux essentiels pour le maintien de la biodiversité et la limitation des risques naturels (risque inondation).



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Qualité des eaux des cours d'eau	Bon état chimique et biologique
Nombre de personnes sensibilisés aux enjeux de la ressource en eau	La totalité de la population du territoire via les conférences, les exposés aux scolaires et une plaquette CCVC dédiée à cette thématique
Economies d'eau réalisées	Obtenir un rendement des réseaux d'adduction d'eau en moyenne sur l'année d'au moins 85 %

4 actions : 3 prioritaires et 1 engagée

G1	Mettre en œuvre une stratégie globale de partage de la ressource en eau
G2	Inciter aux économies d'eau
G3	S'assurer de la qualité de la ressource en eau et des réseaux de distribution
G4	Sensibiliser le grand public aux risques climatiques et à l'adaptation



Action G1 : Mettre en œuvre une stratégie globale de partage de la ressource en eau

Mettre en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE des nappes du Vexin)

Un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil d'orientation et de planification de la politique locale de l'eau. (11 « SAGE » existent en Ile de France dont un dans le Val d'Oise : le SAGE du Croult-Engnien-Vieille Mer)

Un SAGE assure une gestion équilibrée et durable de l'eau, ainsi que la préservation du milieu aquatique et de la faune piscicole..

Les SAGE fixent des objectifs d'utilisation et de protection de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Ils sont élaborés par une commission locale de l'eau (CLE). Chaque commission est composée de représentants de l'Etat et de ses établissements publics (25%), d'élus (50%) et d'usagers (25%).

La CLE rédige les deux documents constituant le SAGE:

1. Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), opposable aux administrations de l'Etat et aux collectivités territoriales,
2. Le règlement, opposable à toute personne publique comme privée.

Ces documents doivent être compatibles avec le SDAGE. Les décisions administratives dans les domaines de l'eau et de l'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales), quant à eux, doivent être compatibles avec le SAGE

Le périmètre à définir du SAGE des nappes du Vexin pourrait correspondre à la gestion des eaux superficielles et des milieux aquatiques des bassins versants du Vexin et à la gestion des eaux souterraines des nappes les plus sollicitées de l'éocène moyen et inférieur (nappes des calcaires du Lutétien et des sables de Cuise de l'Yprésien) et du crétacé supérieur (nappe de la craie).

Parmi les premiers travaux de la CLE, il pourra s'agir :

- **De recenser les volumes prélevés mensuellement par les forages privés (agricoles et industriels) pour préserver la ressource en eau potable.**
- **D'élaborer une stratégie sur la question des lacs de réserve** (définir leurs volumes, leurs périodes de remplissage et les zones favorables/défavorables à l'installation des lacs de réserve en veillant à bien intégrer les enjeux environnementaux)

Action prioritaire



Porteurs

Etat, et collectivités locales (CCVC, CCVS, CCSI, ...)



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires Etat : AESN, DRIEAT, DDT95.

Conseil Départemental du Val d'Oise, Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, Syndicats intercommunaux de bassins versants, Associations de consommateurs représentant les usagers, Associations de protection de la nature



Calendrier

2023 : Contacts avec les partenaires

2024 : Délimitation définitive du périmètre du SAGE

2025 : 1^{ière} réunion de la CLE (Commission locale de l'eau)

Moyens humains :

Syndicats intercommunaux

Moyens financiers :

AESN

Indicateur de suivi

Stratégie globale de gestion des eaux définie

Objectif

Périmètre du SAGE des nappes du Vexin défini en 2024
Premières réunions de la CLE en 2025



Action G2 : Inciter aux économies d'eau

Inciter à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie chez les particuliers

- permettent d'économiser l'eau en diminuant l'utilisation d'eau potable généralement prélevée dans les nappes d'eau souterraines
- permettent une gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration locale)

Sensibiliser à l'importance de la ressource en eau afin d'éviter le gaspillage

Sensibiliser les utilisateurs d'eau potable aux économies possibles par la modification des comportements individuels

Privilégier l'installation de récupérateurs d'eau de pluie dans les bâtiments publics (aide régionale), en passant par les PLU communaux

Privilégier dans les communes la plantation de plantes et de fleurs non-consommatrices (par exemple les vivaces) en lien avec la palette de végétaux recommandés (locaux, adaptés au changement climatique, etc.)

Action prioritaire



Porteur
CCVC



Référent
Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

Conseil Départemental du Val d'Oise, PNR du Vexin Français, Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, Associations de consommateurs représentant les usagers



Calendrier

2024 : 1^{er} article dans la plaquette de la CCVC
2024 : Exposés dans les établissements scolaires
2025 : Réfléchir à un groupement de commande

Moyens humains

Syndicats intercommunaux
Service transition écologique

Moyens financiers

Budget CCVC
Subventions AESN

Indicateur de suivi

Nombre de personnes sensibilisées sur l'eau et le gaspillage

Objectif

La totalité des habitants du territoire de la CCVC par la diffusion de la plaquette CCVC .
Au moins 6 exposés par an chez les scolaires



Action G3 : S'assurer de la qualité de la ressource en eau et des réseaux de distribution

Poursuivre la détection des fuites et le renouvellement des canalisations fuyantes

Le SIEVV (eau potable) a mis en place en 2018 une sectorisation du réseau de distribution pour mieux détecter les fuites, et a entrepris le renouvellement des canalisations anciennes fuyantes (Haravilliers, Chars, ...)

Le SIEVAM (eau potable) a mis en place une sectorisation de son réseau et a entrepris des travaux de renouvellement de vieilles canalisations à Vigny, Us, Aavernes, ...

S'appuyer sur l'accompagnement technique du département (élaboration des PPC, études sur les performances des réseaux de distribution d'eau potable, démarches visant à évaluer l'état et la disponibilité de la ressource)

Améliorer la potabilité en installant un traitement des pesticides

Le SIEVV l'a réalisé à Chars par un traitement au charbon actif en grains

Les communes veilleront à porter à la connaissance de leurs administrés les résultats des analyses de contrôle de la distribution d'eau potable (Affichage en mairie et synthèses annuelles dans les revues municipales)

Moyens humains

Syndicats intercommunaux

Moyens financiers

Budgets des Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable
AESN

Action prioritaire



Porteur

Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable : SIEVV et SIEVAM



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

ARS, Département du Val d'Oise, Communes



Calendrier

2024 : Publications dans les revues municipales

2024 : Planification par le SIEVV et le SIEVAM des prochains travaux de renouvellement de canalisations

2025 : Etat d'avancement des projets d'amélioration des qualités d'eau de distribution sur le territoire de la CCVC

Indicateur de suivi

Nombre de fuites réparées par an et linéaire annuel de canalisations renouvelées

Traitement à la source installé

Objectif

Assurer un rendement moyen annuel des réseaux de distribution d'eau potable d'au moins 85 %

Conformité des analyses physico-chimiques



Action G4 : Sensibiliser le grand public aux risques climatiques et à l'adaptation

Réaliser des fiches pédagogiques/conférences/vidéos de prévention et d'information sur les changements climatiques, leurs impacts et des mesures d'adaptation.

Par exemple « Quelles cultures dans un monde avec peu d'eau ? »

PNR : Réaliser des conférences et/ou des vidéo explicatives permettant de mettre en avant les actions en cours sur le territoire, les actions individuelles possibles.

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur
CCVC, PNR



Référent
Vice-président en charge de la compétence



Partenaires
DDT, Conseil départemental du Val d'Oise



Calendrier
2024 : Rédaction des premières fiches
2024 : Diffusion des fiches et élaboration des vidéos
2025 : Diffusion des vidéos

Moyens humains

Service communication
Service transition écologique

Moyens financiers

Budgets du PNRVF et de la CCVC
AESN

Indicateur de suivi

Nombre de fiches pédagogiques distribuées

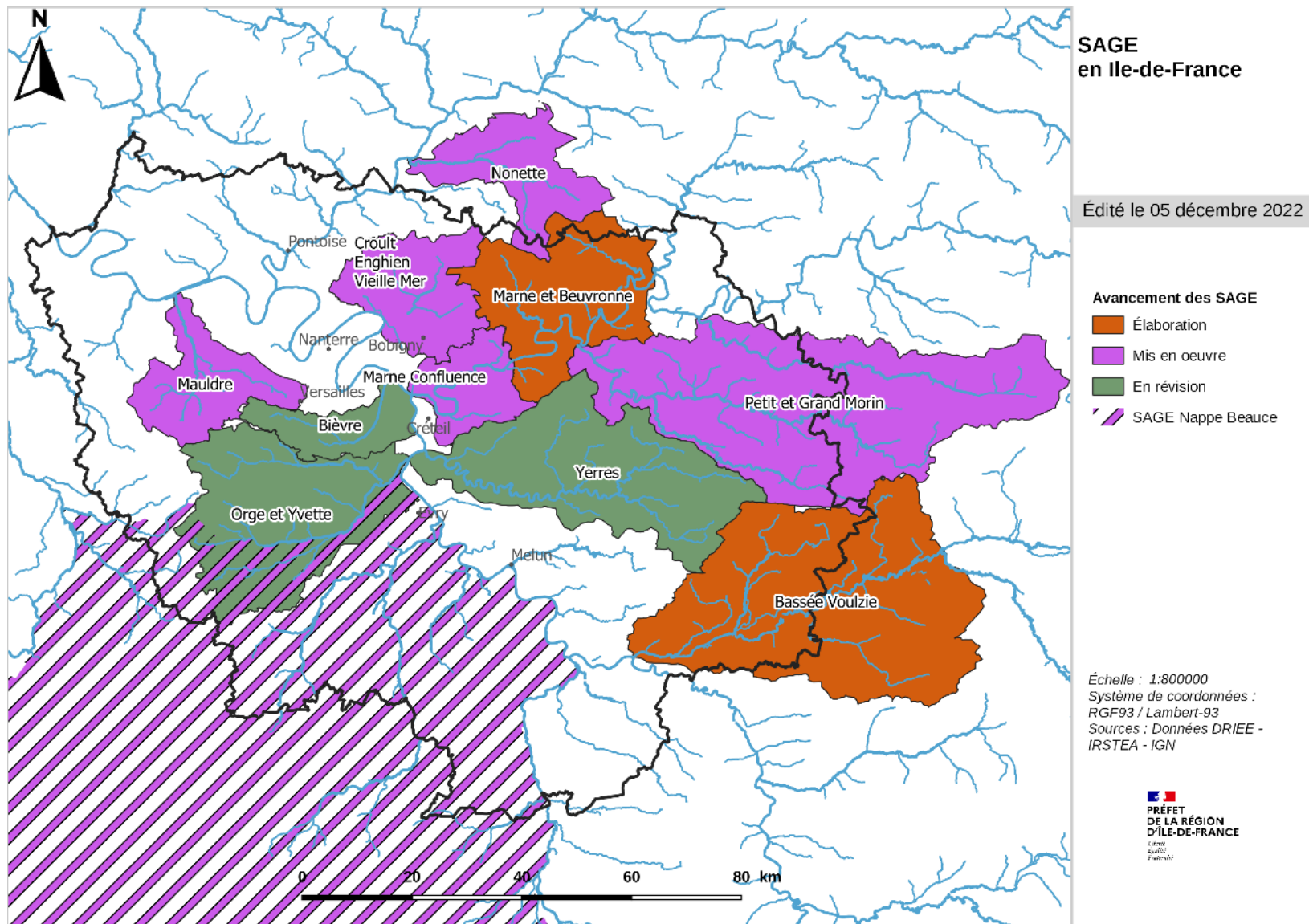
Nombre de vidéos diffusées

Objectif

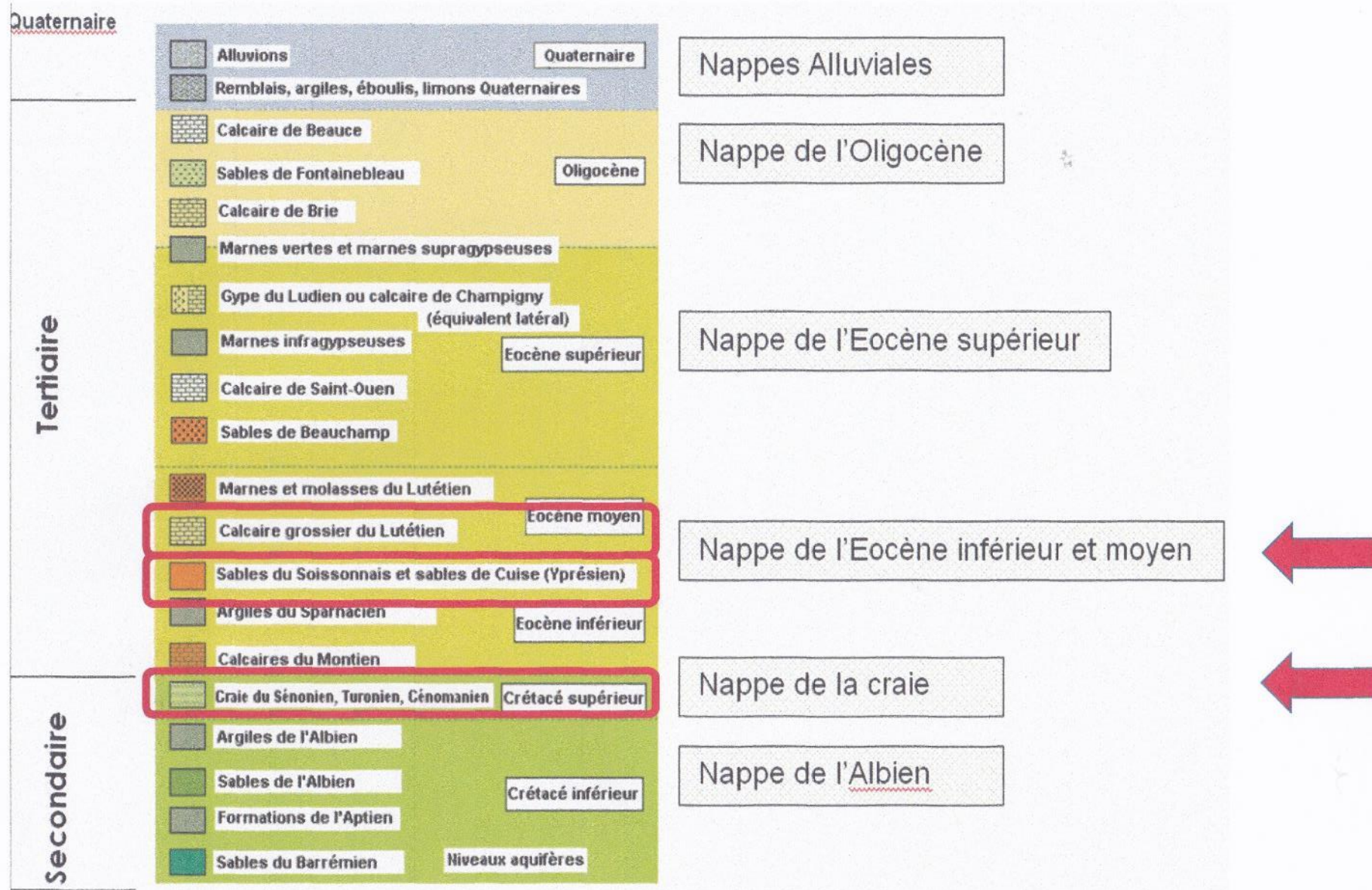
Au moins une par ménage sur le territoire de la CCVC

Au moins une à tous les élus, à tous les services municipaux pour ajout du lien sur les sites internet des mairies, et à tous les établissements scolaires du territoire de la CCVC

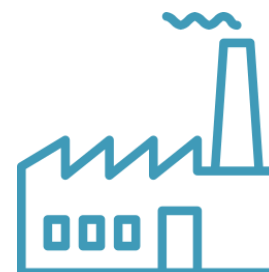
Carte des 11 « SAGE » existants en Ile de France



Nappes concernées par le projet de SAGE des nappes du Vexin



Axe 5 : Economie locale





Rappel de la vision stratégique

- En 2026 tous les acteurs économiques ont réalisé le bilan carbone de leur organisation.
- Le coût de l'inaction face au changement climatique est évalué pour l'ensemble des secteurs économiques.
- D'ici 2040, la majorité des bâtiments tertiaires privés sont **alimentés en électricité et chaleur renouvelables** et récupèrent l'eau de pluie. Dans les centres-villes, les **commerces et services de proximité sont redéveloppés**.
- Avec le tri sélectif, le tri des déchets organiques à la source, le développement du vrac chez les habitants et commerces, la quantité d'ordures ménagères produite est divisée par 2 d'ici 10 ans.
- Des filières de **réparation et réemploi** se créent, avec des ressourceries actives sur plusieurs communes du territoire
- De **nouvelles filières d'emploi** structurent le développement économique afin de répondre aux forts besoins de la transition énergétique : rénovation, éco matériaux, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, ingénierie technique, animation, éducation... Une filière permettant de valoriser les déchets issus de la rénovation des logements est mise en place
- **Les collectivités sont exemplaires** : bâtiments à énergie positive, intégration de la réflexion « climat » dans toutes les actions, travaux de voiries favorables aux piétons/cyclistes , budgets climat, véhicules à faibles émissions dans les flottes...



Contexte

Les secteurs de l'industrie et du tertiaire représentent environ un quart de la consommation d'énergie sur le territoire de la CCVC, et 12% des émissions de gaz à effet de serre. Le territoire de Vexin Centre concentre des activités et des filières économiques variées. Le tissu économique est principalement composé de petites entreprises dans le secteur du BTP, de l'agro-alimentaire, des métiers de bouche, etc. Les commerces sont assez peu présents sur le territoire. L'industrie y est peu développée, mais multi-sectorielle : sous-traitance aéronautique et automobile, agro-alimentaire, ... Les principaux sites industriels sont situés sur les communes de Marines, Nucourt, de Chars, d'Us, Boissy-en-L'Aillierie et Vigny.

Le développement de filières locales durables est une véritable opportunité pour développer les savoir-faire liés à la transition énergétique et écologique. L'objectif pour la CCVC est de pérenniser et renforcer la dynamique locale en encourageant les services de proximité et de lieux de partage, en améliorant la gestion des déchets, ou encore en développant le tourisme de proximité pour faire de l'économie locale un écosystème vertueux en faveur du climat. Cette mobilisation passe notamment par la sensibilisation et la mise en réseaux des acteurs économiques autour des enjeux de l'énergie, du climat, des ressources. Elle induit des bénéfices directs sur les habitants notamment en lien avec l'alimentation (circuits courts et distribution locale). La mise en réseaux permet des échanges de ressources et une baisse des déchets globale sur le territoire, tout en contribuant à renforcer des filières d'emplois locaux et pérennes.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire	-2 700 tCO ₂ e (-53%)
Consommations d'énergie du secteur tertiaire	-17 GWh (-36%)
Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie	-5 000 tCO ₂ e (-39%)
Consommation d'énergie de l'industrie	-11 GWh (-13%)

6 actions : 2 prioritaires, 3 engagées et 1 moyen terme

E1	Encourager l'économie circulaire
E2	Améliorer la gestion des déchets
E3	Réhabiliter les friches
E4	Créer des services de proximité et des lieux de partage
E5	Développer le tourisme durable
E6	Développer des formations aux emplois de la transition



Action E1 : Encourager l'économie circulaire

Répertorier les acteurs de la réparation et du réemploi

Sur le territoire de la CCVC et à proximité

Créer une ressourcerie

- Projet en cours, porté par le SMIRTOM,
- Cette ressourcerie a une vocation intercommunale
- Faire de ce lieu un relais de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire
- Y accueillir des associations, des bénévoles autour de la réparation (« Repair Café ») en mobilisant les acteurs locaux répertoriés.

Favoriser la mise en commun d'outils/de matériels entre particuliers

- Etudier la faisabilité et la législation relative à la mise en place des locaux dans les communes pour entreposer et partager les outils
- Faciliter la mise en relation (par exemple via l'application Vexin Centr'Aide) entre particuliers pour le prêt d'outils/de matériel
- Favoriser le troc entre particuliers

Mettre en place une filière de valorisation des matériaux issus de la rénovation des bâtiments (en lien avec les actions de la thématique Habitat)

- S'associer à d'autres collectivités et organismes professionnels pour créer une filière du réemploi des matériaux déconstruits.
- Impulser la réutilisation des matériaux reconstruits avec les acteurs économiques (valorisation des déchets bois (palettes), papier/carton, plastique, métaux..)

Action prioritaire



Porteur

SMIRTOM, CCVC, CCVVS, CCSI, PNR



Référent

Vice-président en lien avec le SMIRTOM



Partenaires

- Association intermédiaire (ressourcerie)
- Association « repaire café » ou bénévoles
- Fédérations professionnelles



Calendrier

2024 : Poursuite des projets
2025 : début de l'action

Moyens humains

Personnel ressource (Associations) ou 1 ETP

Moyens financiers

Porté par le SMIRTOM

Indicateur de suivi

Nombre d'ateliers organisés autour de la réparation

Nombre de ressourceries créées

Objectif

A définir

1



Action E2 : Améliorer la gestion des déchets

Des composteurs individuels ont été mis en place sur le territoire

Mettre en place un système de collecte des biodéchets à destination des collectivités et gros producteurs

- Ecoles, collèges, lycées
- Restaurants, distributeurs, ...

Sensibiliser à la sobriété en déchets

- Communication sur les achats en vrac
- Réduire les achats sous emballage
- Feuille de tri
- Personnel intervenant dans les écoles

Action prioritaire



Porteur

SMIRTOM, CCVC (GT déchets)



Référent

Vice-Présidence du SMIRTOM



Partenaires

Communes, écoles



Calendrier

Début dès 2023

Moyens humains

SMIRTOM : 1 ETP déjà disponible

Moyens financiers

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Indicateur de suivi

Poids ordures ménagères/ habitant

Nombre d'actions de communication

Objectif

Baisse de 10%

10 par an



Action E3 : Réhabiliter les friches

Mobiliser le gisement de friches recensé

- S'appuyer sur les friches recensées sur l'Observatoire des Fiches franciliennes de l'Institut Paris Région pour identifier les friches potentiellement réhabilitables
- S'appuyer sur l'outil CASSIUS, en cours d'élaboration par l'IPR, visant à accompagner et guider les collectivités et porteurs de projet dans l'usage potentiel de ces friches

Mener des projets de reconversion de friches

- S'appuyer sur l'AMI « Reconquérir les friches franciliennes » (cumulable avec le Fonds Vert)
 - subvention pour des dépenses en investissement pour des acquisitions, des études ou des travaux de projets concrets (jusqu'à 2,7 M€)
 - accompagnement personnalisé en ingénierie par les services de la Région et ses partenaires associés

Reconvertir les friches de Vigny, Marines, et Us

Conventions signées avec l'EPFIF :

- Marines : 18/07/2022 : Programme de logement et d'activité
- Us : 01/09/2021 : Programme de logement et d'activité

Moyens humains

Services des communes concernées avec le soutien de la CCVC

Moyens financiers

AMI « Reconquérir les friches franciliennes »
Région : Réhabiliter plutôt que construire

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

Communes, CCVC



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

Région Ile-de-France, DDT, EPFIF, ADEME
Porteurs de projets publics et/ou privés, Banque des Territoires



Calendrier

2023 : identification des friches
2024 : études des projets de réhabilitation
2025 : lancement des projets

Indicateur de suivi

Nombre de projets de reconversion de friches

Nombre de friches réhabilitées

Objectif

Selon le nombre de friches identifiées et les porteurs de projets

Selon le nombre de projets



Action E4 : Créer des services de proximité et lieux de partage

Créer des tiers-lieu au sein de la CCVC

- Installer des points de vente des produits locaux
- Mettre à disposition des outils/équipements à emprunter/en libre-service
- Espaces de travail partagés
- Mettre en place une animation des lieux

Soutenir la création d'autres tiers-lieux par des porteurs publics et/ou privés sur le territoire

- Mise à disposition de foncier, accompagnement à l'installation, etc
- Création d'espaces hybrides et mutualisés d'activités à destination des entreprises, professionnels ou particuliers

Développer des modes de distribution alternatifs et valorisant les produits locaux

- Coopérative (production en circuit court)
- Commerce/boutique éphémère
- Distributeur automatique de produits circuit court
- Vente par les producteurs

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

CCVC, Communes, PNR



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

PNR, CCI, CMA, AMAP, CD95, CRIDF, CEEVO



Calendrier

2025 : Etude d'opportunité

Moyens humains

Services communaux et intercommunaux

Moyens financiers

Région : réhabiliter plutôt que construire
Département : Equipements publics rénovation

Indicateur de suivi

Nombres de tiers-lieux créés

Nombre de point de vente alternatifs créés

Objectif

A définir

Dans 5 communes au minimum



Action E5 : Développer le tourisme durable

Etude sur les missions de l'Office de Tourisme de la communauté de communes suite au diagnostic réalisé

Mettre en place des itinéraires de randonnées piétons/vélos/cheval

- Limiter les discontinuités sur les itinéraires identifiés :
- Boucle 2 : de Théméricourt sud et nord
- LONDON > PARIS
- Développer les boucles locales
- Développer les lieux d'accueil (Gites)
- Favoriser les points de restauration
- Travailler avec les propriétaires de châteaux pour ouvrir les propriétés
- Coupler les aventures des musées et églises aux circuits proposés.
- Valoriser les gares comme point de départ

Communiquer sur les solutions proposées par Val d'Oise MyBalade (guide de sorties touristiques) et le site destination Vexin Français

Axes de travail du PNR

- Axe I : Animer, développer et mettre en réseau les prestataires pour une meilleure structuration de l'offre de tourisme et de loisirs
- Axe II : Valoriser les acteurs publics et privés intégrant les principes du développement durable dans leurs activités
- Axe III : Développer la pratique des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement
- Axe IV : Améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics
- Axe V : Assurer la promotion de l'offre de tourisme et de loisirs du Vexin français pour renforcer l'attractivité de la destination

Moyens humains

1 ETP CCVC
Services du PNR

Moyens financiers

40 000 €

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

Office de tourisme ,PNR, CCVC, Département



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

CCI, SNCF, Tours opérateurs, Val d'Oise tourisme, MyBalade



Calendrier

2023 : poursuivre les axes de travail engagés

Indicateur de suivi

Objectif

Nombre d'itinéraires créés

2

Formation auprès des prestataires touristiques

5 par an



Action E6 : Développer des formations aux emplois de la transition

Le PNR organise des formations certifiantes auprès des entreprises du territoire en faisant appel à des sociétés spécialisées – pôle de Vigny

Participer au développement d'une filière agricole dynamique et constructive

- cohérent avec la dimension agricole du territoire de la CCVC
- en lien avec le projet de cuisine centrale

Participer à la création d'une filière autour de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables

Former les entreprises à la rénovation thermique

Pour développer la formation des entreprises à la rénovation thermique, les collectivités ont deux leviers principaux à activer ensemble:

1. Développer la demande de rénovations thermiques des bâtiments

Les entrepreneurs réfléchissent en termes de perspectives de chantiers. Leur principale motivation à se former sera la perspective d'un volume d'activité suffisant et récurrent.

C'est habituellement quand le marché est signé que l'entreprise se forme.

2. Accompagner la formation des entreprises

Former les entreprises de Bâtiment sur leurs premiers chantiers de rénovation thermique. Cette formation se fait au poste de travail sur chantier, sur le mode compagnonnage, avec le formateur qui travaille avec ceux à former et transmet son savoir en réalisant les ouvrages. C'est la méthode la plus efficace d'apprentissage.

A l'écosystème de la rénovation de l'habitat de répertorier la liste des formateurs susceptibles d'intervenir sur le territoire.

A la collectivité d'œuvrer à la mise en place d'un centre de ressources sur les techniques de rénovation, avec si possible présence d'un formateur

Action moyen terme



Porteur

PNR, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, CRIDF, CD95



Référent

Vice-président en lien avec le PNR



Partenaires

Pôle Emploi, GAB, CMA, CFA, fédérations des métiers, établissements techniques, CCVC



Calendrier

2027 : début des formations

Moyens humains

Services PNR

Moyens financiers

Indicateur de suivi

Nombre de formations organisées à destination des entreprises locales

Objectif

2 par an

Axe 6 : Exemplarité de la collectivité





Contexte

En tant que coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, la CCVC porte le rôle clé d'embarquer l'ensemble des acteurs du territoire dans son Plan Climat Air Energie Territorial. Pour ce faire, la collectivité doit aussi compter sur la mobilisation des communes et de leurs maires, qui sont les élus en qui les habitants ont le plus confiance. Un facteur clé de réussite pour la mise en œuvre du Plan Climat est celui de l'exemplarité de la collectivité, tant à l'échelle communale qu'intercommunale.

Dans un premier temps, les collectivités peuvent œuvrer à renforcer la connaissance et la compréhension des enjeux climatiques et environnementaux par les élus et agents, à travers de la sensibilisation et de la formation. Elles peuvent ensuite mener des actions concrètes sur leur patrimoine : rénovation des bâtiments publics, gestion exemplaire de l'éclairage public, dispositif de sobriété, etc. La collectivité peut également se montrer exemplaire en favorisant ses achats et ses prestations plus responsables et en intégrant des critères environnementaux dans l'ensemble de son fonctionnement. Au-delà des effets directs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES, ces mesures sont des actions à fort effet de levier qui pourront toucher l'ensemble des acteurs locaux.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Consommation énergétique des bâtiments publics	-40% en application du décret tertiaire
Consommation d'énergie de l'éclairage public	-1,3 GWh
Part des achats publics intégrant des critères environnementaux	A définir
Emissions de GES de la CCVC (Patrimoine et Compétences)	À définir selon les résultats du BEGES

5 actions : 2 prioritaires, 2 engagées et 1 moyen terme

EX1	Former les élus et agents aux enjeux énergie-climat
EX2	Poursuivre le plan de rénovation du bâti public
EX3	Adopter une gestion exemplaire de l'éclairage public
EX4	Mettre en œuvre un Plan de Sobriété
EX5	Intégrer des critères carbone dans le fonctionnement de la CCVC



Action EX1 : Former les élus et agents aux enjeux énergie-climat

Organiser un parcours global de formation aux enjeux énergie-climat pour chaque commune (un élu et un agent par commune)

Organiser une fresque du climat à destination des élus (SOLIHA)

- Cela peut être une porte d'entrée pour une formation plus complète
- Etendre la formation d'un représentant des agents par commune
- Périmètre intercommunal/communal

SOLIHA : Actions de sensibilisation sur les bâtiments et AMU (Assistance à Maîtrise d'Usage) avec un regroupement des élus/agents (minimum 10/15 personnes pour la CC ou un regroupement de communes)

Organiser une action de sensibilisation à la trame noire (par le PNR)

Diffuser le dossier présenté au PNR de l'Institut Paris Région

Action prioritaire



Porteur

CCVC, PNR, Communes



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

SOLIHA (CEP), PNR, IPR



Calendrier

2024 : Début

2025 : Fin

Moyens humains

Investissement en formation pour sensibiliser

Moyens financiers

3 € par participant à former

Indicateur de suivi

Nombre d'élus et agents sensibilisés aux enjeux énergie climat

Objectif

34 (100%)

Nombre d'élus et agents sensibilisés sur les bâtiments

68



Action EX2 : Poursuivre le plan de rénovation du bâti public

Mettre en œuvre ce plan avec l'appui du Conseiller en Energies Partagées (SOLIHA)

Faire un état des lieux complet du bâti de la collectivité : performances énergétiques, modes de chauffages, ...

Mutualiser les démarches à l'échelle de la CCVC

Via la commission Mutualisation

- par exemple si plusieurs communes veulent rénover leur mairie
- 32 projets sur la CCVC (rénovation bâtiments + remplacement chauffages + éclairage public)
- Calendrier des travaux souhaités
- Plan pluriannuel des travaux

Mettre en œuvre un planning/une priorisation de la rénovation par les communes

- prioriser les passoires thermiques
- prioriser les établissements scolaires
- Recenser les communes concernées par le décret tertiaire

Action prioritaire



Porteur

CCVC, PNR, Communes



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

SOLIHA (CEP), PNR, Département du Val-d'Oise (soutien financier dans le cadre de Val d'Oise Territoires)



Calendrier

2023 : Commencement

2024 : Début des travaux avec un étalement sur 6 ans

Moyens humains

SOLIHA
Bureaux d'études
CRTE

Moyens financiers

Subventions : Val d'Oise, Région, Fonds Vert, Préfecture

Indicateur de suivi

Nombre de bâtiments publics diagnostiqués

Nombre de projets de rénovation

Nombre de bâtiments publics rénovés

Objectif

100 %

32

15



Action EX3 : Adopter une gestion exemplaire de l'éclairage public

Mettre en place l'extinction nocturne totale ou partielle de l'éclairage public

(action engagée dans les communes)

Recensement des luminaires des 34 communes

Analyse en 2023

S'appuyer sur l'étude du PNR en cours concernant la pollution lumineuse

Voir Institut Paris Région

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

CCVC, communes, PNR
Soliha



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

Communes, PNR, Département du Val-d'Oise (soutien financier dans le cadre de Val d'Oise Territoires)



Calendrier

2023 : lancement de projets communaux

2024 : Début des travaux avec un étalement sur 6 ans

Moyens humains

Service transition écologique

Moyens financiers

Subventions : Val d'Oise, Région, Fonds Vert, Préfecture

Indicateur de suivi

Etude de pollution lumineuse réalisée

Nombre de communes ayant mis en place l'extinction nocturne totale

Trame noire réalisée

Objectif

Questionnaire aux communes

Questionnaire aux communes

Questionnaire aux communes



Action EX4 : Mettre en œuvre un Plan de Sobriété

- Diminuer les températures de consigne dans les bâtiments publics
- Adapter la gestion des équipements ludiques et culturels
- Installer des programmateurs (horloges)
- Former/sensibiliser tous les utilisateurs des bâtiments publics aux éco-gestes à l'ensemble des occupants (élus, enseignants, agents..) – qui pour mener cette formation/sensibilisation ? PNR ? CEP ?
- Mettre en place des dispositifs spécifiques de sobriété énergétique dans les bâtiments (identifiés dans le cadre de l'action EX2)

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur
CCVC



Référent
Vice-président en charge de la compétence



Partenaires
Communes, Soliha



Calendrier

2023 : étude des éléments de sobriété à mettre en place

2024 : Mise en place des actions de sobriété

Moyens humains

Service transition écologique
Mise à jour du premier état

Moyens financiers

Indicateur de suivi

Objectif

Nombre de bâtiments publics ayant diminués leur température de consigne

100% d'ici 2024

Nombre de bâtiments concernés par des dispositifs de sobriété énergétique spécifiques

100% d'ici 2025

Nombres d'agents/élus formés aux éco-gestes

1 référent par commune d'ici 2025



Action EX5 : Intégrer des critères carbone dans le fonctionnement de la CCVC

Réaliser le Bilan des Emissions de GES de la CCVC

Portant sur le Patrimoine et les Compétences de la collectivité

Commanditer à un bureau d'études

Favoriser les achats/prestations à faible impact environnemental

- Mettre en avant des critères "prioritaires" dans les marchés publics des communes (pour favoriser les entreprises locales, les prestations à moindre impact écologique, ...)
- Mettre en place une procédure (par exemple : l'ensemble des marchés publics intègrent une clause sur le bilan carbone ou le bilan environnemental des prestations, etc.)

Action moyen terme



Porteur

CCVC, Communes



Référent

Vice-président en charge de la compétence



Partenaires

Prestataires pour réalisation du BEGES, Soliha



Calendrier

2025 et suivantes

Moyens humains

Services de la CCVC

Moyens financiers

Indicateur de suivi

Réalisation du bilan GES de CCVC

Part des achats intégrant des critères à faible impact environnemental

Objectif

Selon le budget

Dès que possible
Demander à engager pour coût prestataire

Axe 7 : Faire vivre le Plan Climat





Contexte

Véritable projet de territoire, le Plan Climat repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire. Pour contribuer à sa réussite, un premier enjeu est celui de la communication : les informations et événements autour du PCAET doivent être accessibles à l'ensemble des habitants et des acteurs locaux pour garantir une appropriation forte de cette démarche et alimenter une dynamique territoriale. L'association des acteurs du territoire à la gouvernance du PCAET doit permettre d'assurer un portage multipartite des actions et de construire une instance de pilotage représentative de l'écosystème local. Enfin, l'implication des habitants dans la mise en œuvre des actions (à travers des actions participatives, des défis, etc.) est un levier majeur pour renforcer la dynamique autour du PCAET, consolider la culture commune de l'action en faveur du climat et de l'environnement, et pour mobiliser le plus possible des forces en présence.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Nombre de citoyens formés aux enjeux du PCAET	En hausse
Empreinte carbone des habitants	En baisse (à préciser selon les données disponibles)

4 actions : 2 prioritaires et 2 engagées

PC1	Construire une gouvernance partagée
PC2	Organiser chaque année un événement emblématique de la transition écologique et du PCAET
PC3	Communiquer régulièrement et largement sur le PCAET
PC4	Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre des actions



Action PC1 : Construire une gouvernance partagée

Créer un comité de pilotage

Impliquer les citoyens

- Créer des postes d'ambassadeurs locaux de la transition
- Créer un comité de suivi citoyen

Organiser des groupes de travail thématiques

1 groupe de travail par thématique du PCAET

Action prioritaire



Porteur
CCVC



Référent
A définir au sein de la CCVC



Partenaires
PNR, Communes, Associations



Calendrier
2024 :
- création d'ambassadeurs
- organisation de groupes de travail

Moyens humains

4 jours – 1 personnel existant

Moyens financiers

Indicateur de suivi

Nombre de postes d'ambassadeurs locaux

Nombre de groupe de travail thématiques organisés

Objectif

Minimum de 1 par commune

8 groupes de travail (1 pour chaque thématique)



Action PC2 : Organiser chaque année un événement emblématique de la transition écologique et du PCAET

Organiser un festival "Cés'arts fête la planète"

- Organiser des formations/ateliers type Fresque du Climat, Inventons nos Vies Bas Carbone, ...
- Diffuser des films sur l'écologie, organiser des cinés-débats
- S'en servir comme un événement pour communiquer sur le PCAET
- Choisir un lieu unique (Exemple : camps de César de Nucourt) dans un esprit de fédération
- Faire participer les scolaires
- Inviter les associations de protection de l'environnement, syndicats, éco-construction, entreprises engagées dans le développement durable pour témoigner de leurs bonnes pratiques et proposer des ateliers.

Action prioritaire



Porteur
CCVC



Référent
Exécutif de la CCVC



Partenaires
Communes, ensemble des partenaires du PCAET, entreprises



Calendrier
1^{ère} édition : septembre 2025

Moyens humains	Moyens financiers
----------------	-------------------

Se servir du retour d'expérience des élus de l'ancienne CC Plateau du Vexin

10 000 €

Indicateur de suivi	Objectif
---------------------	----------

Nombre de festivals Cés'arts organisés

1 par an

Nombre de participants

Minimum 1 000 personnes pour la 2^e édition

Nombre de partenaires du PCAET participants

Tous



Action PC3 : Communiquer régulièrement et largement sur le PCAET

Faire des réunions publiques d'information sur le PCAET

Communiquer via l'ensemble des médias disponibles

- lettres d'information
- sites internet de la CCVC, des communes, du PNR
- presse locale – encart PCAET, 2 fois par an
- Réseaux sociaux
- Newsletter dédiée au PCAET 2 fois par an

Intervenir dans les écoles, collèges, lycées et y mener des campagnes de sensibilisation/d'information

Ambassadeurs dans les écoles (1/2 journée tous les deux mois pour les interventions)

Diffuser sur le site de la CCVC des infos utiles et chiffres clés

- éco-gestes, bilan carbone de telle ou telle action, ...
- Liens vers des ressources utiles

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

CCVC, Communes



Référent

A définir au sein de la CCVC



Partenaires

PNR, presse locale, ambassadeurs



Calendrier

Action à démarrer dès la mise en œuvre du PCAET

Moyens humains

Ambassadeurs locaux
Personnel déjà en place

Moyens financiers

Indicateur de suivi

Objectif

Nombre de réunions publiques d'information

1 par an

Nombre de lecteurs/visiteurs sur le site de la CCVC
(en lien avec le PCAET)

200 par semaine

Nombre d'interventions dans les établissements
scolaires

A définir



Action PC4 : Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre des actions

Organiser des actions participatives et à forte visibilité

- « Nettoyons la nature »
- Découverte de la biodiversité locale, ...
- Prévoir des ateliers autour du jardinage et des plantes

Organiser des concours/défis, individuels ou par commune

- réduction des consommations d'énergie
- ville qui marche/pédale le plus

Organiser des partages d'expérience

- inviter les citoyens à partager leurs actions, leurs bons plans, etc.
- Pérenniser le forum numérique climat-ccvexincentre.fr (utilisé pour l'élaboration du PCAET) et en faire un outil clé de partage et d'information sur la mise en œuvre du Plan Climat

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur

CCVC, Communes, PNR



Référent

A définir au sein de la CCVC



Partenaires

Citoyens, associations, ensemble de partenaires



Calendrier

Début de l'action : dès validation du PCAET

Moyens humains

Service communication
Service transition écologique
Personnel déjà en place

Moyens financiers

Indicateur de suivi

Nombre d'actions participatives et de concours organisés

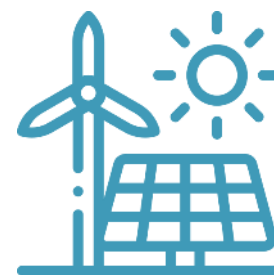
Partages d'expériences

Objectif

2 par an

Maintenir le lien avec les habitants et leur permettre un échange entre habitants

Axe 8 : Energies renouvelables





Rappel de la vision stratégique

- **Les énergies renouvelables se développent**, portées par les particuliers, communes, agriculteurs, entreprises et alimentent la **consommation locale** :
 - Les habitants les plus concernés par les enjeux se chauffent avec une pompe à chaleur, du bois-énergie ou de la géothermie
 - Des agriculteurs volontaires expérimentent le solaire photovoltaïque et la méthanisation
 - Des projets de réseaux de chaleur (communaux, citoyens) sont portés dans plusieurs communes, et des toitures publiques sont équipées de panneaux solaires.
- Un **Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur** est réalisé pour faciliter le développement, l'extension et le raccordement des réseaux de chaleur
- Des études sont menées pour **préciser le potentiel géothermique** du territoire et la faisabilité des installations. La collectivité s'appuie sur des retours d'expérience et des expérimentations pour mieux structurer et développer la filière.
- Les emprises nécessaires au maintien et développement des équipements liés à la production locale d'EnR&R sont préservées. **Les zones d'accélération Energiques sont définies.**
- La qualité et l'intégration paysagère des installations EnR est garantie en s'appuyant sur des acteurs locaux et des dispositifs reconnus : service Conseil en Energie Partagé, Val d'Oise Rénov', label RGE, ...
- La consommation de **bois-énergie** augmente en s'assurant de la valorisation de la ressource locale



Contexte

En 2019, la production d'énergie renouvelable du territoire est marginale : elle équivaut à moins de 0,1% de la consommation énergétique finale. Elle repose principalement sur les deux filières que sont la biomasse (bois-énergie) et le solaire photovoltaïque. Afin de renforcer sa production d'énergies renouvelables, la CC du Vexin Centre peut s'appuyer sur ses ressources locales (ressource forestière, déchets, agricoles, récupération de chaleur...) et sur des gisements solaires et géothermiques significatifs.

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire de Vexin-Centre passe notamment par la mobilisation des habitants autour de ces projets : pour des solutions particulières, à travers le développement d'installations de production d'énergie renouvelable comme le photovoltaïque en toiture ou les pompes à chaleur pour le chauffage résidentiel, mais aussi pour la création de projets citoyens ou participatifs. Les enjeux pour maîtriser le développement des énergies renouvelables est de garantir l'intégration paysagère des installations, de s'assurer du soutien et de l'implication des habitants, et de valoriser les co-bénéfices, parmi lesquels les retombées économiques locales.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Production d'électricité renouvelable	20 GWh
Production de chaleur renouvelable	70 GWh
Production de gaz renouvelable	10 GWh
Part de la production d'EnR dans la consommation locale	23%

6 actions : 1 prioritaire, 3 engagées, et 2 moyen terme

ENR1	Faciliter le développement de l'énergie solaire pour les particuliers
ENR2	Développer un véritable écosystème autour des énergies renouvelables
ENR3	Etudier la pertinence et la faisabilité de déploiement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables
ENR4	Participer à la bonne intégration des installations de méthanisation et la structuration de la filière
ENR5	Développer des ENR sur les bâtiments de la collectivité
ENR6	Développer une filière de valorisation du bois



Action ENR1 : Faciliter le développement de l'énergie solaire pour les particuliers

Accompagner les communes, le PNR et l'Architecte des Bâtiments de France à lever les contraintes sur l'installation de panneaux solaires en toiture des habitations

- PNR via la charte du Parc
- SOLIHA
- ABF via la réglementation des zones classées
- Pôle urbanisme de la CCVC
- Accompagner les particuliers

- Veiller à l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques, notamment en se référant aux guides de recommandations existants (exemple : recommandations de l'architecte des Bâtiments de France)
- Eviter la construction de bâtiment à vocation de production solaire
- Privilégier des panneaux solaires de fabrication européenne
- Renforcement des concertations avec l'ABF pour favoriser l'acceptation des dossiers en sites protégés et l'utilisation de matériaux et techniques de poses nouvelles (intégration dans les toitures, couleurs...)
- Etudier dans les ZAE les possibilités d'installation ; les aides à porter les projets

Moyens humains	Moyens financiers
Existants : PNR : Pôle écoconstruction et rénovation énergétique situé au Bord' haut de Vigny PNR : Architecte du Parc CCVC : Pôle urbanisme : conseil aux particuliers Fournisseurs énergie : Conseils, réunions d'information pour les élus de la CCVC	

Action prioritaire



Porteur
CCVC



Référent
A définir au sein de la CCVC



Partenaires
Communes, PNR, ABF, DDT, Pôle urbanisme, SOLIHA



Calendrier
Action à mener en 2024

Indicateur de suivi	Objectif
Contraintes levées dans la réglementation des zones classées (loi sur les zones d'accélération)	2024



Action ENR2 : Développer un véritable écosystème autour des énergies renouvelables

Créer un guide et communiquer sur les énergies renouvelables aux habitants

- Répertoire des entreprises et artisans reconnus, locaux, RGE, ...
- "Vrai du faux" sur les énergies renouvelables
- présentation des filières moins connues (chaleur fatale, ...)
- retours d'expérience, exemples d'installations et de projets citoyens qui ont fonctionné
- Intégrer dans ce guide les bonnes pratiques en termes d'intégration paysagère des EnR

Organiser un événement type "salon des énergies renouvelables" pour mettre en lien tous les acteurs impliqués

- Particuliers, artisans, collectivité, PNR, conseillers, ...
- Visite de chantier/énergies renouvelable

Former les entreprises du territoire à l'installation des ENR

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur
PNR, CCVC



Référent
Vice-président en charge de la compétence



Partenaires
Ensemble des acteurs des ENR



Calendrier
2024 : Prise de contact avec les acteurs
2025 : Création du guide
2026 : Premier évènement « salon des énergies renouvelables »

Moyens humains

Services PNR et CCVC

Moyens financiers

Budget Ces'Art fête la planète

Indicateur de suivi

Objectif

Guide sur les énergies renouvelables réalisé

2025

Nombre de guides diffusés

500 versions papier et disponible sur le site internet

Evénements organisés avec les acteurs des ENR

1 fois par an



Action ENR3 : Etudier la pertinence et la faisabilité de déploiement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables

Etudier le potentiel de déploiement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables

- Identifier les zones favorables au développement de la géothermie
- S'appuyer sur les retours d'expérience des communes ayant réalisé des projets de géothermie
- Mener des études sur le gisement de consommation de chaleur au sein des villages
- Etudier le gisement de chaleur fatale pouvant être récupérée auprès des industries, dans les réseaux d'assainissement, etc.
- Clarifier la position du Département du Val-d'Oise et de la Région Ile-de-France sur la filière éolienne
- Le positionnement du PNR est que l'éolien est très compliqué sur notre territoire à cause de l'aérodrome de Cormeilles en Vexin qui ne permet pas d'ouvrage haut
- Si pertinent, étudier le potentiel éolien sur le territoire et la pertinence et l'efficacité de l'éolien alternatif (éoliennes verticale, petit éolien, power to gas, ...)
- Autres filières à étudier : bioéthanol (betterave, colza), hydraulique

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur
CCVC



Référent
Exécutif de la CCVC



Partenaires

PNR, Département du Val-d'Oise du Val-d'Oise, Région Ile-de-France, DDT



Calendrier

2024 : Echange avec partenaires
2025 : Etude de la pertinence des diverses filières

Moyens humains

Service transition écologique
Services de la DDT, Département, Région

Moyens financiers

Indicateur de suivi

Echanges organisés avec le PNR, le Département et la Région sur la filière éolienne

Objectif

2024



Action ENR4 : Participer à la bonne intégration des installations de méthanisation et la structuration de la filière

Travailler avec les acteurs de la filière et les habitants du territoire à la bonne intégration des installations de méthanisation

- Faire une cartographie des zones favorables/défavorables à l'implantation de méthaniseurs (critères de gêne/proximité pour les habitants, accès routier, proximité des gisements de matière méthanisable, minimisation de la surface à artificialiser ou imperméabiliser, prise en compte des paysages, de l'intégration paysagère des installations, ...)
- Organiser des temps de débat/consultations citoyennes

Veiller à ce que l'approvisionnement soit local et que la production serve à répondre à la consommation locale

- Veiller à ne pas détourner les cultures d'une production alimentaire vers la production énergétique
- approvisionnement à partir des biodéchets mais ne doit pas ralentir les démarches de prévention des déchets organiques
- Les risques associés à l'installation doivent être maîtrisés et réduits au maximum
- Il est nécessaire de prendre des précautions avec le digestat

Action engagée/au fil de l'eau



Porteur
CCVC



Référent
Exécutif de la CCVC



Partenaires
PNR, exploitants agricoles, citoyens, DDT, Inspection des Sites, ABF



Calendrier
2024 : cartographie des zones favorables/défavorables à l'implantation de méthaniseurs

Moyens humains

Service communication
Service transition écologique

Moyens financiers

À définir

Indicateur de suivi

Réalisation d'une cartographie des zones méthanisation

Objectif

2024

Nombre de consultations/débats organisés

2



Action ENR5 : Développer des EnR sur les bâtiments de la collectivité

Déployer la géothermie dans les bâtiments publics

- s'appuyer sur le retour d'expérience de la commune de Seraincourt (études géothermie bâtiments scolaires)
- Etude d'un projet de géothermie sur un gymnase à Marines
- mutualiser les installations par l'intermédiaire de la CCVC (commission Mutualisation)

Equiper progressivement les établissements publics de panneaux photovoltaïques (écoles, mairies, gymnases, bâtiments techniques...)

- Privilégier les panneaux solaires de fabrication européenne
- Veiller à l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques, notamment en se référant aux guides de recommandations existants (ABF, etc.)
- Recyclage en fin de vie des matériaux
- Mutualisation réseau de distribution par ENEDIS (groupe villages)
- Groupage des projets ENR

Action moyen terme



Porteur
CCVC, Communes



Référent
Exécutif de la CCVC



Partenaires
Conseil en Energies Partagées (SOLIHA)



Calendrier
2024 : Premiers projets de géothermie et panneaux photovoltaïques

Moyens humains

Personnel communal
Service transition écologique

Moyens financiers

Région : Stratégie régionale énergie climat
ADEME : AAP Géothermie de surface

Indicateur de suivi

Nombre de bâtiments publics équipés d'installations de géothermie

Objectif

3

Nombre de bâtiments publics équipés d'installations photovoltaïques

10



Action ENR6 : Développer une filière de valorisation du bois

Structurer une filière de valorisation du bois

- bois issu de l'élagage des haies des chemins, des forêts communales
- bois issu de l'entretien des haies et arbres agricoles (cf. action A5)
- bois issu de l'entretien des parcelles boisées (cf. action A6)
- Gestion durable de nos forêts
- Arrêt des coupes rases
- Appliquer la loi : non-respect actuellement des codes : forestier, urbanisme, environnemental

Action moyen terme



Porteur
CCVC, PNR



Référent
Vice-président en charge de la compétence



Partenaires
Partenaires et pilotes des actions A5 et A6



Calendrier
2026 : Structuration d'une filière de valorisation du bois issu de l'élagage des forêts et chemins communaux

Moyens humains

Services du PNR et de la CCVC

Moyens financiers

À définir

Indicateur de suivi

Structuration d'une filière de valorisation du bois issu de l'élagage des forêts et chemins communaux

Indicateurs des actions A5 et A6

Objectif

2026

Objectifs A5 et A6